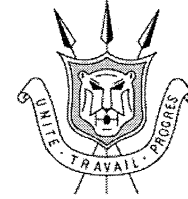


**CTB BURUNDI**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Ministère du Plan et du  
Développement Communal

## **Rapport final**

# **APPUI PONCTUEL AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES (APIP)**

**BDI 04 018 11**

# Rapport final

## Appui Ponctuel aux Institutions Publiques, APIP BDI 04 018 11

### Informations de base de la prestation

|                                                                  |                                                                      |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Pays</b>                                                      | Burundi                                                              |
| <b>Secteur et sous-secteur CAD</b>                               | Consolidation de la société                                          |
| <b>Institution Nationale ou régionale chargée de l'exécution</b> | Ministère du Plan et du Développement Communal                       |
| <b>Agence d'exécution</b>                                        | Agence Belge de Développement (CTB)                                  |
| <b>Nombre d'experts en coopération internationale de la CTB</b>  | Délégué à la Cogestion                                               |
| <b>Durée de la prestation selon CS</b>                           | 72 mois                                                              |
| <b>Durée effective de la Prestation</b>                          | 48 mois                                                              |
| <b>Date de démarrage selon CS</b>                                | 22 août 2005                                                         |
| <b>Date effective de démarrage</b>                               | 20 octobre 2006 (CMO)                                                |
| <b>Date de clôture selon CS</b>                                  | 21 août 2011                                                         |
| <b>Date effective de clôture</b>                                 | 31 mars 2011 (décision de la SMCL du 18 octobre 2010)                |
| <b>Modalités de gestion</b>                                      | Cogestion/Régie                                                      |
| <b>Budget total</b>                                              | 5 910 000 EUR dont 3.750.000 EUR de contribution de la partie belge. |
| <b>Période couverte par le rapport</b>                           | 20 octobre 2006 - 21 août 2011                                       |

### Les grands événements marquant l'historique du projet

Le projet APIP a eu une gestation longue et difficile avec plusieurs intervenants :

- Une première mission d'identification a été réalisée en 2002-2003 par le Bureau d'Etudes MAC SYS.
- Un rapport d'identification a été soumis par le Burundi à la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) sur base du rapport final remis en avril 2003.
- Ce rapport d'identification constatait le manque aigu des ressources financières du Gouvernement en vue d'investir en équipements nécessaires pour l'amélioration du niveau de l'administration burundaise. Il a également défini les ministères éligibles et quantifiait les besoins par ministère.
- Le Royaume de Belgique et la République du Burundi se sont engagés par une Convention Spécifique, signée le 22 août 2005, à réaliser le projet « Appui Ponctuel aux Institutions Publiques » (APIP).
- Suite à cette Convention Spécifique, une nouvelle mission de décembre 2005 à février 2006 a permis d'élaborer le DTF (Dossier Technique et Financier) du projet. Ce dernier a été signé en juillet-août 2006 par Echange de Lettres entre les deux Parties (Belge et Burundaise).

Il convient de souligner que la période relativement longue entre l'identification du projet et la signature de sa convention spécifique, ainsi que les changements politiques et institutionnels majeurs (période des élections au Burundi) qui se sont produits au cours de cette période dont la restructuration des ministères n'ont permis à la mission de formulation de valider l'identification que dans des termes très généraux. Par ailleurs, l'objectif général et l'objectif spécifique proposés par le rapport d'identification, devaient faire l'objet d'une modification pour correspondre aux nouvelles réalités.

### **Rapide point sur la présentation du projet**

Le projet APIP (Appui Ponctuel aux Institutions Publiques) s'inscrit dans le Programme Quinquennal du Gouvernement du Burundi ainsi que dans le Programme Indicatif de Coopération, notamment dans son premier axe d'intervention : « Reconstruction de l'Etat et renforcement des capacités ». De façon transversale, le projet APIP renforce le PIC dans ses 4 programmes prioritaires : Programme d'appui à la gouvernance et à la sécurité, Programme d'appui au développement économique et à l'agriculture, Programme d'appui aux services sociaux de base et Programmes multisectoriels.

Il vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formation de leurs utilisateurs.

Il s'agit d'un appui physique et ponctuel aux institutions publiques, donc de portée limitée dans l'envergure des actions entreprises et dans leur durée. Il ne s'agit pas de conduire des projets ambitieux et complexes dans leur ensemble mais bien de répondre à des besoins urgents et ponctuels en équipement et formation, de combler des vides ou corriger des oublis.

# Sommaire

|                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>4</b>  |
| <b>TABLE DES ABREVIATIONS</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>5</b>  |
| <b>TABLEAU DES ANNEXES</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>6</b>  |
| <b>PREMIERE PARTIE : APRECIATION</b> .....                                                                                                                                                                                                                                               | <b>7</b>  |
| 1. APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE ET DE LA PERFORMANCE DE LA PRESTATION : .....                                                                                                                                                                                                           | 7         |
| 2. AU REGARD DE LA PERTINENCE .....                                                                                                                                                                                                                                                      | 7         |
| 3. AU REGARD DE LA PERFORMANCE .....                                                                                                                                                                                                                                                     | 7         |
| 4. APPRÉCIATION GLOBALE .....                                                                                                                                                                                                                                                            | 8         |
| 5. EXPLICATION DES RAISONS DE L'APPRÉCIATION .....                                                                                                                                                                                                                                       | 8         |
| <i>Aspects positifs</i> : .....                                                                                                                                                                                                                                                          | 8         |
| <i>Difficultés</i> :.....                                                                                                                                                                                                                                                                | 9         |
| <b>DEUXIEME PARTIE : RESUME DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.</b> .....                                                                                                                                                                                                              | <b>10</b> |
| 1. DÉCRIEZ L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE ET LES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DE LA PRESTATION TELS QUE MENTIONNÉS DANS LE DOCUMENT DU PROJET AINSI QUE LES CHANGEMENTS OPÉRÉS (QUAND, COMMENT ET POURQUOI).....                                                                                      | 10        |
| 2. DANS QUELLE MESURE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE DE LA PRESTATION A-T-IL ÉTÉ ATTEINT, EN FONCTION DES INDICATEURS RETENUS .....                                                                                                                                                               | 10        |
| 3. DANS QUELLE MESURE LES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DE LA PRESTATION ONT-ILS ATTEINTS EN FONCTION DES INDICATEURS RETENUS ?.....                                                                                                                                                          | 12        |
| 4. DÉCRIEZ LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION QUI A ÉTÉ MIS EN PLACE LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.....                                                                                                                                                                          | 13        |
| <b>TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES</b> .....                                                                                                                                                                                                                                 | <b>14</b> |
| 1. QUELS SONT LES PROBLÈMES ET QUESTIONS MAJEURS QUI ONT INFLUENCÉ L'EXÉCUTION DE LA PRESTATION ET COMMENT LA PRESTATION A-T-ELLE TENTÉ DE LES RÉSOUDRE ? .....                                                                                                                          | 14        |
| 2. QUELLES SONT LES CAUSES DES ÉCARTS PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS ATTENDUS .....                                                                                                                                                                                                           | 14        |
| 3. QUELLES LEÇONS PEUT-ON TIRER DE L'EXPÉRIENCE DE LA PRESTATION ? FAITES UNE RÉPONSE DÉTAILLÉE SUR LES PLANS DE L'IMPACT ET DE LA DURABILITÉ DES RÉSULTATS. ....                                                                                                                        | 16        |
| 4. SELON VOUS, COMMENT LA PRESTATION A-T-ELLE ÉTÉ PERÇUE PAR LES GROUPES CIBLES ? .....                                                                                                                                                                                                  | 16        |
| 5. QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS DU SUIVI-ÉVALUATION OU DU MONITORING ET DES ÉVENTUELS AUDITS ET CONTRÔLES ? COMMENT LES RECOMMANDATIONS DE CEUX-CI ONT-ELLES ÉTÉ PRISES EN COMPTE ? .....                                                                                                 | 16        |
| 6. QUELLES RECOMMANDATIONS FAITES-VOUS POUR LA CONSOLIDATION ET L'APPROPRIATION DE L'APRÈS-PROJET (LES POLITIQUES À SUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE LES RESSOURCES NATIONALES NÉCESSAIRES, LA RESPONSABILISATION DES GROUPES CIBLES, LA MANIÈRE D'APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS,...) ? ..... | 16        |
| 7. CONCLUSIONS.....                                                                                                                                                                                                                                                                      | 17        |
| <b>QUATRIEME PARTIE : ANNEXES</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>18</b> |
| ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET DES ACTIVITÉS (EN FONCTION DU CADRE LOGIQUE) .....                                                                                                                                                                                                    | 19        |
| ANNEXE 2 : ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES.....                                                                                                                                                                                                                                            | 20        |
| ANNEXE 3 : TAUX DE DÉBOURSEMENT DE LA PRESTATION .....                                                                                                                                                                                                                                   | 24        |
| ANNEXE 4 : PERSONNEL DE LA PRESTATION .....                                                                                                                                                                                                                                              | 25        |
| ANNEXE 5 : SOUS-TRAITANCE ET APPELS D'OFFRES : RAPPORT FINAL .....                                                                                                                                                                                                                       | 26        |
| ANNEXE 6 : ÉQUIPEMENTS ACQUIS PAR LA PRESTATION ET ACTES DE DONATION .....                                                                                                                                                                                                               | 31        |
| ANNEXE 7 : FORMATIONS.....                                                                                                                                                                                                                                                               | 47        |
| ANNEXE 8 : RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS. ....                                                                                                                                                                                                                | 48        |
| ANNEXE 9 : AUTRES BAILLEURS DE FONDS INTERVENANTS SUR LE MÊME PROJET .....                                                                                                                                                                                                               | 50        |

## TABLE DES ABREVIATIONS

|          |                                                                 |
|----------|-----------------------------------------------------------------|
| APIP     | Appui Ponctuel aux Institutions Publiques                       |
| BUPLANED | Bureau de la Planification de l'Education                       |
| CMO      | Convention de Mise en Œuvre                                     |
| CPF      | Centre de Perfectionnement et de formation en cours d'emploi    |
| CS       | Convention Spécifique                                           |
| CTB      | Coopération Technique Belge                                     |
| DAO      | Dossier d'Appel d'Offres                                        |
| DELCO    | Délégué à la Cogestion                                          |
| DI       | Directeur d'Intervention                                        |
| DTF      | Dossier Technique Financier                                     |
| ENA      | Ecole Nationale d'Administration                                |
| EUR      | Euro                                                            |
| FBU      | Franc burundais                                                 |
| PIC      | Programme Indicatif de Coopération                              |
| PIC      | Programme Indicatif de Coopération                              |
| R        | Résultat                                                        |
| SMCL     | Structure Mixte de Concertation Locale                          |
| SP/REFES | Secrétariat Permanent pour les Réformes Economiques et Sociales |
| TIC      | Technologies d'Informations et de Communications                |
| UGP      | Unité de Gestion du Projet                                      |

## TABLEAU DES ANNEXES

| Annexes |                                                          | Oui | Non |
|---------|----------------------------------------------------------|-----|-----|
| 1.      | Résumé des résultats                                     | X   |     |
| 2.      | Etat des recettes et dépense de l'année sous revue       | X   |     |
| 3.      | Taux de déboursement de la prestation                    | X   |     |
| 4.      | Personnel de la prestation                               | X   |     |
| 5.      | Sous-traitance et Appels d'offres : Rapport final        | X   |     |
| 6.      | Equipements acquis par la prestation & actes de donation | X   |     |
| 7.      | Formations                                               | X   |     |
| 8.      | Recommandations de la MEP                                | X   |     |
| 9.      | Autres bailleurs de fonds                                | X   |     |

## PREMIERE PARTIE : APRECIATION

### 1. Appréciation de la pertinence et de la performance de la prestation :

- 1. - Très satisfaisant
- 2. - Satisfaisant
- 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4. - Non satisfaisant
- X. - Sans objet

### 2. Au regard de la pertinence

|                                                                                                                                                                    | Responsable national de l'exécution | Responsable CTB de l'exécution |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>PERTINENCE<sup>1</sup> (cf. PRIMA 70, pp.19)</b>                                                                                                                |                                     |                                |
| 1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement ?                                                               | 2                                   | 2                              |
| 2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement ?<br>Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous : |                                     |                                |
| ▪ Genre                                                                                                                                                            | 2                                   | 2                              |
| ▪ Environnement                                                                                                                                                    | 3                                   | 3                              |
| ▪ Economie sociale                                                                                                                                                 | 2                                   | 2                              |
| 3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?                                                                                                | 2                                   | 2                              |
| 4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles ?                                                                                                 | 1                                   | 1                              |
| 5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés ?                                                  | 1                                   | 1                              |

### 3. Au regard de la performance

|                                                                                                                            | Responsable national de l'exécution | Responsable CTB de l'exécution |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>PERFORMANCE (PRIMA<sup>2</sup>, 71, pp 19-20)</b>                                                                       |                                     |                                |
| 1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs <sup>3</sup> ? (efficacité) | 2                                   | 2                              |
| 2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)                                                          | 2                                   | 1                              |
| 3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées ? (efficacité)                                       | 1                                   | 1                              |

<sup>1</sup> Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit « d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

<sup>2</sup> Selon le PRIMA, §71, pp 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phrases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel)

<sup>3</sup> Voir Annexe 1 pour plus de détails.

|                                                                                                                                          |   |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| 4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficience) :                                               |   |   |
| a. Ressources financières ?                                                                                                              | 2 | 1 |
| b. Ressources humaines ?                                                                                                                 | 2 | 2 |
| c. Matériel et équipements ?                                                                                                             | 2 | 1 |
| 5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus ? (efficience) | 1 | 1 |
| 6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires ? (efficience)        | 1 | 1 |
| 7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)                            | 1 | 1 |

#### 4. Appréciation globale

- |                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. - Très satisfaisant<br/> 2. - Satisfaisant<br/> 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs<br/> 4. - Non satisfaisant<br/> X. - Sans objet</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                       | Responsable national de l'exécution | Responsable CTB de l'exécution |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Appréciation globale de la prestation | 1                                   | 2                              |

#### 5. Explication des raisons de l'appréciation

##### Aspects positifs :

La prestation est pertinente par rapport aux besoins et stratégies du pays et de la Coopération Belge au Burundi. En effet, elle s'inscrit directement dans la première composante du Programme Indicatif de Coopération bilatérale entre le Royaume de Belgique et la République du Burundi. Il s'inscrit également dans le premier axe du Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté du Burundi tout en contribuant indirectement aux trois autres.

Elle permet l'amélioration de la gouvernance des institutions appuyées et contribue indirectement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Sur le plan fonctionnel et organisationnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), l'exécution de la prestation a été caractérisée par une très bonne collaboration au sein de l'équipe de gestion du projet.

Pour ce qui concerne les réalisations effectives, sur les 21 ministères que compte le Gouvernement burundais actuel, 16 ont été équipés, ce qui représente 76 %. En termes de formations, 2 216 agents de l'Etat ont été formés dans divers logiciels informatiques, de base ou spécialisés.

Globalement, pour la plupart des administrations appuyées par l'intervention, l'objectif spécifique a été atteint. Toutefois, les performances de chaque service bénéficiaire ont été améliorées, mais à des degrés très divers.

En effet, la bureautique est largement utilisée dans beaucoup de services publics. Environ 70% des agents des services publics utilisent Word et Excel. La messagerie et l'Internet motivent beaucoup les utilisateurs, même si les causes de déconnexions intempestives fréquentes et mal comprises, les perturbent.

Cependant, pour les outils spécifiques qui modifient les habitudes de travail, l'utilisation est globalement faible. Il est en de même pour les logiciels informatiques spécifiques notamment les outils



d'analyse et de calcul, tableurs et bases de données. Ces outils sont d'une utilisation beaucoup moins largement utilisée.

**Difficultés:**

La première difficulté dans l'exécution de l'intervention en matière d'équipements réside au niveau des délais incompressibles des procédures d'appels d'offres. En effet, compte tenu des délais réglementaires, il s'écoulait parfois 6 ou 7 mois entre l'acceptation de la requête par la SMCL et le début de l'installation des équipements dans les services bénéficiaires. L'exemple typique est celui des 5 dernières requêtes qui avaient obtenu un accord de principe au mois de novembre 2010, mais qui compte tenu des délais réglementaires, n'ont pas pu être réalisées avant le 31 mars 2011, date de clôture du projet (dernier engagement).

Au niveau des ressources humaines, bien que la répartition des tâches entre le Directeur d'Intervention et le Délégué à la Cogestion dans le contexte du projet APIP n'ait posé aucun problème, il convient de signaler qu'au démarrage du projet, la direction avait besoin d'une compétence forte en matière d'utilisation de l'informatique et de formation des utilisateurs. Ce point a été rapidement réglé par l'arrivée d'un Volontaire chargé des formations. Ce qui a haussé le taux des réalisations en formations.

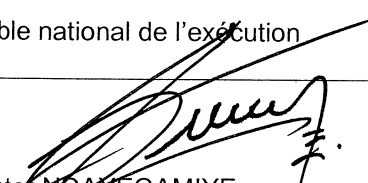
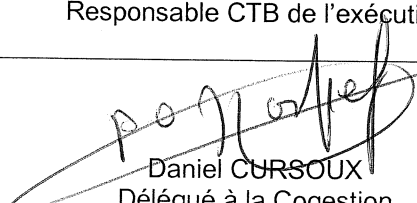
Aussi, une autre difficulté s'est observée dans la mise en œuvre des formations en ce qui concerne la réelle motivation des utilisateurs potentiels. Chacun souhaitait se former dans l'espoir d'acquérir des moyens d'améliorer sa condition sans trop savoir si les outils allaient être vraiment utilisés ni s'ils étaient appropriés à une pratique courante.

D'une manière générale, le manque d'informaticiens compétents au sein des ministères bénéficiaires a constitué un problème pour la maintenance des équipements acquis. Ceci est un réel problème sur la pérennisation de tous les équipements fournis d'autant plus qu'il est difficile de recruter un spécialiste informaticien payé sur la grille salariale actuelle des fonctionnaires de la Fonction Publique.

**Conclusion :** La pertinence a été démontrée car tous les bénéficiaires ont considéré l'intervention comme un « ballon d'oxygène ». Le projet est réalisé dans son ensemble à **93%** en termes d'exécution financière. Par ailleurs, sur les 21 ministères que compte le Gouvernement actuel, 19 ont présenté des requêtes dont 16 ont été satisfaites, ce qui représente un taux de 84 % de réalisations.

Etant entendu que le projet APIP ne pouvait pas satisfaire tous les besoins de l'Administration burundaise, un projet comparable à APIP par certains points de vue trouverait sa place pour coordonner des microprojets « ponctuels » et pour combler des vides, conduits malgré tout comme de véritables projets avec une phase préparatoire, une phase opératoire et une phase d'accompagnement jusqu'à l'appropriation suffisante des outils, ce qui deviendrait un résultat à atteindre.

Toutefois, il faudra veiller, si cette hypothèse est retenue, à définir avec précision, ce qui peut être pris en compte et ce qui ne doit pas l'être, pour éviter toute confusion avec d'autres programmes ou projets de plus grande envergure et toute divergence d'interprétation sur la nature des demandes éligibles.

|                                                                                                                                                        |                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Responsable national de l'exécution                                                                                                                    | Responsable CTB de l'exécution                                                                                                   |
| <br>Salvator NDAYEGAMIYE<br>Directeur d'intervention du projet APIP | <br>Daniel CURSOUX<br>Délégué à la Cogestion |

## DEUXIEME PARTIE : RESUME DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.

### 1. Décrivez l'objectif spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation tels que mentionnés dans le document du projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi).

Le DTF avait précisé l'objectif spécifique du projet en ces termes :

« *L'efficacité des administrations appuyées par le projet est améliorée* »

De cet objectif spécifique, découlent trois résultats intermédiaires visés par le projet « *Appui Ponctuel aux Institutions Publiques, APIP* » :

- *R1 : Les administrations et services éligibles sont pourvus en équipements bureautiques et informatiques ;*
- *R2 : Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis par le présent projet ont reçu une formation relative à ce matériel ;*
- *R.3 : Le CPF - devenu entre temps l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) - est renforcé pour assurer la formation des utilisateurs. »*

Dans le Dossier Technique Financier (DTF), le budget initial de 26 026 € prévu pour la formulation du projet a été ramené à 11 643 €, soit une différence de 14 383 €. Ce montant a été rajouté au budget du premier résultat. Son budget est donc passé de 2 202 414 € à 2 216 797 €.

Toutes ces modifications constituant un avenant au DTF du projet ont été validées par la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) lors de sa réunion du 13 juin 2007.

### 2. Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus

Tels qu'ils sont définis à la page 30 du DTF, les indicateurs d'évaluation de l'objectif spécifique sont de 2 ordres :

- *« Indicateur quantitatif global : nombre de services / départements dont l'efficacité a été augmentée par la dotation d'équipements et la formation des utilisateurs.*
- *En fonction des besoins que chaque Ministère requérant visera à rencontrer avec ce projet, les améliorations de son efficacité pourront se vérifier par des indicateurs tels que ceux-ci :*
  - *La coordination entre les services d'une institution bénéficiaire s'est améliorée ;*
  - *La rapidité du traitement des dossiers a augmenté ;*
  - *La qualité des dossiers s'est améliorée ;*
  - *La satisfaction et l'implication des fonctionnaires dans leur travail ont sensiblement progressé ;*
  - *Les statistiques sont devenues plus fiables.*

En effet, à la date de clôture du projet, 40 services publics des 16 ministères équipés ont bénéficié de l'appui du projet APIP, ce qui représente 76%. Les 5 autres ministères qui n'ont pas été concernés par les appuis du projet APIP sont :

- ✓ le Ministère de la Défense nationale, mais cela était stipulé dans le Document Technique et Financier du projet – celui des Relations Extérieures et de la coopération internationale qui fait l'objet d'une informatisation spécifique grâce à l'appui du projet « *Appui à la Communication du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale* » ;
- ✓ deux ministères n'ayant présenté aucune requête : Ministère de la Sécurité Publique et celui de la Jeunesse, Sports et Culture ;
- ✓ le Ministère de l'Intérieur ayant présenté son dossier de demande de financement, mais qui

ne sera pas exécuté dans le cadre du projet APIP : Cette requête est parmi les 5 dernières requêtes dont les travaux d'évaluation des offres avaient été terminés, mais qui seront exécutés dans d'autres projets CTB en cours.

Ainsi, 739 ordinateurs desk top et laptops ont été fournis, mais également 186 imprimantes, 33 photocopieurs, 106 réseaux réalisés ainsi que de nombreux équipements divers comme des vidéo projecteurs, multiprises, relieuses, GPS, CD vierges..... et autres équipements de sécurisation électriques : stabilisateurs, onduleurs. Le fonctionnement de tout ce matériel est assuré.

Aussi, 9 structures publiques ont bénéficié d'une intervention de remise en état de leurs équipements en panne.

Sur le plan des formations, 2 216 agents de l'Etat ont été formés à la pratique de divers logiciels informatiques (de base ou spécialisés).

- a. Plus de 70% ont été formés en informatique de base
- b. En termes de genre, 48 % des agents formés en informatique de base sont des femmes mais ce taux tombe à, 7% pour les formations en logiciels d'ingénierie.
- c. Parmi les formations de base, 50% se sont principalement dispensées et déroulées à l'ENA, 30% à l'Ecole Technique Secondaire de Kamenge (ETS Kamenge) et 20% dans le secteur privé.
- d. Pour ce qui est des formations spécialisées, 60% ont été dispensées par le secteur privé, 20 % par l'ETS Kamenge et 20 % par l'ENA.
- e. Après 3 mois de formation, des tests ex post ont été organisés et ont montré que 27% des gens formés utilisaient Word et Excel, 69% utilisent le Word seulement et 4% n'ont pas continué à travaillé sur l'ordinateur

Sur base des tests effectués à la fin de la formation en comparaison à ceux réalisés effectués après trois mois de mise en pratique, il a été constaté que le traitement de texte, messagerie, navigation Internet représentent plus de 80 % de l'utilisation de l'informatique pour la plupart des utilisateurs. Viennent ensuite les outils de calcul type Excel, les outils de présentation type Powerpoint pour un nombre plus restreint d'utilisateurs plus expérimentés. Les outils de gestion de bases de données type Access sont destinés à des concepteurs et développeurs d'application qui maîtrisent l'informatique à un plus haut niveau.

Il faut admettre que le projet n'a pas pu véritablement mesurer par contre l'évolution effective de l'efficacité interne des 40 administrations bénéficiaires. Il aurait certainement fallu proposer et mesurer d'autres indicateurs que ceux proposés, et l'importance des efforts accomplis en matière d'équipement dans le cadre du projet APIP justifierai que l'on puisse d'ici deux années par exemple revenir effectuer une étude auprès de ces services pour non seulement mesurer l'évolution de l'efficacité mais l'état du matériel remis et la présence des cadres formés.

A côté de ces indicateurs, un certain nombre d'hypothèses avaient été formulées par le DTF quant au contexte burundais conditionnant la réalisation de l'objectif spécifique du projet. Parmi ces hypothèses, nous pouvons en retenir trois importantes:

- *Hypothèse 1 : Que les mécanismes de coordination de l'aide mis en place par le Gouvernement burundais deviennent totalement opérationnels et assument leurs pleines fonctions.*

Par cette hypothèse, tous les programmes et projets doivent être bien connus et coordonnés. C'est ainsi que le Gouvernement burundais a mis place plusieurs organismes pour coordonner, à des degrés divers, les aides. C'est notamment le Comité National de Coordination des Aides (CNCA), le Ministère du Plan et du Développement Communal, le Ministère des Finances, le Secrétariat Permanent pour les réformes Economiques et Sociales (SP/REFES).

Au travers de ces mécanismes de coordination, le projet APIP a toujours veillé à ne pas générer des doublons avec d'autres interventions notamment en surveillant les publications d'appels d'offres. C'est ainsi qu'il a entrepris la construction d'un site web du projet « [www.apip.bi](http://www.apip.bi) » pour faire connaître son

programme et ses réalisations. Ce site fonctionnel depuis 2008 jusqu'en février 2011 détaillait les activités de l'intervention.

- *Hypothèse 2 : Les engagements budgétaires, en ce qui concerne les salaires et les équipements des administrations devaient être retenus et renforcés.*

Bien que le gouvernement burundais ait bénéficié des augmentations budgétaires en 2009 (environ 37,7% : 820 millions de dollars américains contre 594 millions de dollars américains en 2008), et de l'annulation de certaines dettes extérieures évaluées à 92% (celle de la Banque Mondiale et du FMI), les lignes destinées au fonctionnement et à l'entretien des équipements des structures publiques ayant bénéficié de l'appui APIP n'ont pas augmenté. Ceci se remarque au niveau des difficultés que rencontrent ces mêmes structures de pouvoir budgétiser sur ses propres fonds, après une année d'assistance du projet, les consommables, de réparation des équipements et le renouvellement des antivirus et de la connexion Internet.

- *Hypothèse 3 : L'augmentation graduelle des salaires de la Fonction Publique.*

Avec l'expérience du projet APIP, il a été constaté que certains ministères, conscients des besoins en informatique se sont orientés vers le recrutement de spécialistes contractuels sur des bases salariales motivantes (très supérieures aux pratiques habituelles de la fonction publique).

Aussi, nous remarquons qu'il y a une extrême disparité entre le public et le privé, entre le Burundi et ses voisins notamment le Rwanda, entre les salaires des fonctionnaires et ceux proposés par les programmes de coopération à leurs collaborateurs nationaux.

Tous ces constats constituent un réel problème quant à l'harmonisation des salaires surtout qu'il n'y a aucun cadre réglementaire pour gérer ces situations.

### 3. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils atteints en fonction des indicateurs retenus ?

Il en va de même pour les 3 indicateurs de résultats portés au document de projet :

- *« Indicateurs R1: Les administrations et services éligibles sont pourvus en équipements*
- *Indicateurs R2: Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis par le présent projet, ont reçu une formation relative à ce matériel*
- *Indicateurs R3: Le Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF) est renforcé pour assurer la formation des utilisateurs».*

Comme le montre le tableau ci-dessous, les résultats intermédiaires de la prestation ont été, d'une manière générale, atteints à 93 % si l'on considère les liquidations de dépenses relatives à ces trois résultats.

Tableau : Liquidations de dépenses/prévisions par résultat à la date de clôture du projet

| Résultat                  | Budget prévu       | Budget mobilisé à la date de clôture du projet | % exécution financière |
|---------------------------|--------------------|------------------------------------------------|------------------------|
| R1 : Equipements          | 2 216 797 €        | 2 041 914,38 €                                 | 92%                    |
| R2 : Formations           | 480 000 €          | 464 548,92 €                                   | 97%                    |
| R3 : Renforcement CPF/ENA | 110 000 €          | 104 916,84 €                                   | 95%                    |
| <b>Total (R1+R2+R3)</b>   | <b>2 806 797 €</b> | <b>2 612 380,14 €</b>                          | <b>93%</b>             |

**Pour le résultat R1**, le montant dépensé à hauteur de 2 041 914,38 € a permis d'acquérir des équipements et matériels informatiques variés notamment 739 ordinateurs desk top et laptops confondus, 186 imprimantes (simples et multifonctions), 33 photocopieurs, 106 réseaux et de nombreux équipements divers comme des vidéo projecteurs, multiprises, relieuses, GPS, CD vierges..... et autres équipements de sécurisation électrique : stabilisateurs, onduleurs. Le fonctionnement de tout ce matériel est assuré.

**Pour le résultat R2** : 2 216 agents de l'Etat ont été formés à la pratique de divers logiciels informatiques (de base ou spécialisés). En effet :

- a. Plus de 70% ont été formés en informatique de base
- b. En termes de genre, 48 % des agents formés en informatique de base sont des femmes mais ce taux tombe à, 7% pour les formations en logiciels d'ingénierie.
- c. Parmi les formations de base, 50% se sont principalement dispensées et déroulées à l'ENA, 30% à l'Ecole Technique Secondaire de Kamenge (ETS Kamenge) et 20% dans le secteur privé.
- d. Pour ce qui est des formations spécialisées, 60% ont été dispensées par le secteur privé, 20 % par l'ETS Kamenge et 20 % par l'ENA.
- e. Après 3 mois de formation, des tests ex post ont été organisés et ont montré que 27% des gens formés utilisaient Word et Excel, 69% utilisent le Word seulement et 4% n'ont pas continué à travaillé sur l'ordinateur

**Pour le Résultat R3**, l'ENA (ex-CPF) a été renforcé en équipements informatiques ci-dessous :

- 4 laptops et 25 desktops avec onduleurs ont été fournis
- 3 photocopieurs avec des consommables ;
- 1 réseau et 10 connexions internet
- 1 VSAT pour une connexion satellitaire
- Divers équipements (1 groupe électrogène, 12 climatiseurs, vidéo projecteurs)

Pour ce même résultat, diverses formations ont été dispensées pour renforcer le personnel formateur et administratif de l'ENA. Il s'agit notamment de :

- quatorze agents formés en informatique de base,
- deux formateurs formés en TIC,
- deux formateurs en MS-projet,
- deux formateurs en Sage saari ligne,
- deux formateurs en création de site ;
- deux formateurs en SQL+Oracle DBA.

Ce renforcement du personnel formateur de l'ENA a été réalisé en 2009.

#### **4. Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en œuvre de la prestation**

##### **Suivi et monitoring**

Au niveau de l'acceptation des requêtes, la SMCL approuvait plusieurs requêtes durant une même séance. Les DAO étaient donc élaborés par décomposition en lots et sous-lots pour permettre de conserver une vision analytique par opération.

Au niveau opérationnel et matériel, pour le résultat 1, les DAO étaient suivis jusqu'à la vérification de la conformité des matériels réceptionnés.

Au niveau des formations, des pré-tests ont été organisés pour savoir et regrouper les niveaux de connaissances des bénéficiaires.

Dans le même domaine des formations, après 3 mois de formation, des tests ex post ont été organisés et ont montré que 27% utilisaient Word et Excel, 69% utilisaient le Word seulement et 4% n'ont pas continué à travaillé sur l'ordinateur.

##### **Evaluation à mi-parcours.**

Au cours de l'année 2009, le projet APIP a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a établi un grand nombre de constats positifs et formulé des recommandations pour améliorer l'impact des différentes interventions de l'Unité de Gestion du Projet. Certaines recommandations du rapport de l'Evaluation à mi-parcours seront reprises dans le présent rapport. (Voir annexe n°8).

## TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES

### 1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-elle tenté de les résoudre ?

Depuis le 31 mai 2007, date de lancement officiel des activités du projet, la satisfaction des requêtes introduites s'est vu améliorée année par année.

En effet, une seule administration (Bureau de la Planification de l'Education) a été servi en 2007 car il a fallu d'abord tester l'efficacité et l'opérationnalité des instruments de travail (format de présentation d'une requête, canevas de recevabilité et d'analyse technique ainsi que l'accord spécifique de financement) qui avaient été conçus par l'unité de gestion du projet et approuvés par la SMCL.

Pour 2008, une dizaine de requêtes ont été acceptées et mises en œuvre.

Les années 2009 et 2010 ont été marquées par d'importantes réalisations au vu du nombre de requêtes mises en œuvre.

Nonobstant cette évolution encourageante, plusieurs difficultés substantielles sont venues entravées la mise en œuvre de la prestation :

- ❖ Difficulté pour la plupart des ministères de présenter de bonnes requêtes, bien justifiées et acceptables. Cette lacune entraîne des retards considérables dans la mise en œuvre du projet. A titre d'exemple, la mise en œuvre de la première série des requêtes a pris plus de temps et d'énergie que prévu au départ car il a fallu accompagner les porteurs des requêtes, retravailler et reformuler celles-ci pour qu'elles soient acceptables
- ❖ Certaines requêtes ont été présentées à plusieurs reprises, et parfois sans succès, à l'approbation de la SMCL. C'est elle qui, in fine, statue sur l'acceptation ou le refus de mise en œuvre.
- ❖ La longueur des procédures de passation de marchés et d'exécution des contrats est venue aggraver la situation. En effet, compte tenu des délais réglementaires, il s'écoulait au minimum 6 à 7 mois entre l'acceptation de la requête par la SMCL et le début de l'installation des équipements dans les services bénéficiaires.
- ❖ Au niveau des formations, la principale difficulté pour les formations réside dans la réelle motivation des utilisateurs potentiels. Chacun souhaite se former dans l'espoir d'acquérir des moyens d'améliorer sa condition sans trop savoir si les outils seront vraiment utilisés et appropriés par une pratique courante. Le problème est aggravé par la pratique des Perdiem, destinés au départ à couvrir les frais de déplacement pour se rendre aux sites de formation et qui sont devenus au fil du temps, dans certains cas la seule motivation, une forme de récompense financière.
- ❖ Sur le plan des moyens humains, une des grandes contraintes rencontrée réside dans l'extrême rareté des compétences informatiques capables de faire de petits dépannages des utilisateurs, de l'inventaire et de la maintenance de premier niveau. Ceci s'explique du fait que la Fonction Publique a des difficultés à recruter et conserver après leurs formations des « informaticiens qualifiés » dans les services publics bénéficiaires des équipements et réseaux informatiques.

### 2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus

- ❖ Un démarrage plus lent que prévu, des outils de travail mis au point après les 3 premières SMCL, un atelier de lancement tenu tardivement et des requêtes initiales mal défendues ... sont autant d'éléments qui expliquent le retard constaté. En effet, la date de démarrage officiel du projet a été arrêtée au 20 octobre 2006, c'est-à-dire à la date de signature de la convention de mise en œuvre. Depuis cette date, les activités concernaient la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), l'organisation de la 1<sup>ère</sup> réunion de la Structure Mixte

de Concertation Locale (SMCL), l'élaboration des instruments de travail (format de requête, Accord spécifique de financement, canevas d'analyse de la recevabilité des requêtes) ainsi que des séances de travail avec le Bureau de la Planification de l'Education au Ministère de l'Education Nationale et de la Culture qui a été choisi comme cas concret et de test de l'efficacité des instruments mis en place.

- ❖ Par ailleurs, la préparation de la Table Ronde des Bailleurs ainsi que l'instabilité des ministres dues aux changements successifs opérés au poste de Ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale n'ont pas facilité la préparation à temps de cet atelier de lancement des activités du projet APIP. Pour ne prendre qu'un exemple, entre octobre 2006 et novembre 2007 le Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction a connu quatre titulaires différents. Lors du dernier remaniement ministériel survenu le 15 novembre 2007, le responsable en poste n'a pas été changé mais l'étendue de ses responsabilités a été complètement révisée puisque de Ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction il est devenu Vice Ministre chargé de la Planification, rattaché au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Coopération Internationale. Ces mouvements observables à la tête des ministères affectent aussi les niveaux subalternes tels les directions générales, les directions et les services. Tout ceci contribue à rendre difficile le bon déroulement de l'administration. Ceci a également un impact direct sur les trois axes de travail du projet APIP
  
- ❖ Distorsion de temps entre la signature du nouveau Code des marchés (04 février 2008) et sa mise en application (en 2009).
  
- ❖ Démotivation et résistance au changement observées chez la plupart des fonctionnaires
  
- ❖ Manque d'informaticiens qualifiés dans les services publics pour assurer la maintenance des équipements fournis

**3. Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation ? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.**

Première leçon : au niveau du DTF

Les données du DTF ne correspondaient plus du tout aux réalités du terrain lorsque les activités de l'intervention ont réellement commencé, en mai 2007.

Le DTF définissait avec précision les ministères éligibles, mais les changements politiques et institutionnels majeurs qui se sont produits pendant la période de la mise en œuvre de la prestation n'ont permis qu'à établir des besoins prioritaires de chaque ministère dans des termes généraux.

Seconde leçon : au niveau de la pérennisation

Malgré les multiples communications officielles adressées aux Ministères cibles, rares sont ceux qui disposent d'informaticiens qualifiés, acteurs indispensables de la pérennisation des acquis.

**4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?**

D'une manière générale, les groupes cibles ont perçu la prestation comme une intervention qui leur est très profitable. Cependant ils ne sont pas entièrement satisfaits et demandent toujours plus.

**5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles ? Comment les recommandations de ceux-ci ont-elles été prises en compte ?**

Les mécanismes de suivi et de contrôle pour le suivi de la mise en œuvre des requêtes (depuis l'acceptation jusqu'à la phase d'installation et de réception des équipements) ont permis de réaliser l'objectif dans les délais prévus et avec des résultats très satisfaisants.

**6. Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet (les politiques à suivre ou à mettre en œuvre les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cibles, la manière d'appliquer les recommandations,...) ?**

L'entretien et la maintenance des équipements et réseaux informatiques sont des défis à relever en vue d'assurer la pérennité des acquis.

Les conditions suivantes sont souhaitables et devraient être remplies pour la réussite d'un programme de maintenance :

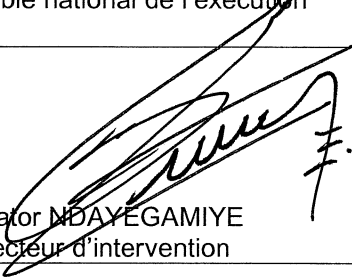
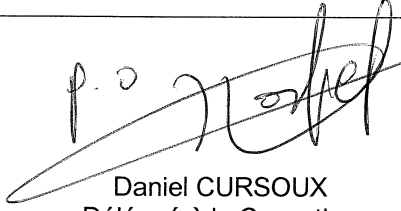
- Mettre à disposition d'un ministère un ou deux informaticiens qualifiés chargés de la maintenance ;
- Prévoir un budget de maintenance et de consommables suffisants au niveau de chaque ministère.



## 7. Conclusions

En guise de conclusion, il convient de réaffirmer que l'intervention, malgré les contraintes rencontrées sur terrain, a pu être réalisée de façon efficace et efficiente. Elle a été bien perçue par les bénéficiaires.

Néanmoins, il conviendrait certainement qu'il y ait un projet similaire à la présente prestation pour continuer à répondre aux besoins informatiques qui ne cessent de se multiplier dans le secteur public. Ce projet pourrait être initié et financé dans le cadre du PIC 2010-2013 en cours sur le volet de la modernisation de la fonction publique.

| Responsable national de l'exécution                                                                                                   | Responsable CTB de l'exécution                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Salvator NDAYEGAMIYE<br>Directeur d'intervention | <br>Daniel CURSOUX<br>Délégué à la Cogestion |

## QUATRIEME PARTIE : ANNEXES

| <b>Annexes</b>  |                                                           |
|-----------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Annexe 1</b> | Résumé des résultats                                      |
| <b>Annexe 2</b> | Etat des recettes et dépense de l'année sous revue        |
| <b>Annexe 3</b> | Taux de déboursement de la prestation                     |
| <b>Annexe 4</b> | Personnel de la prestation                                |
| <b>Annexe 5</b> | Sous-traitance et Appels d'offres : Rapport final         |
| <b>Annexe 6</b> | Equipements acquis par la prestation & actes de donation  |
| <b>Annexe 7</b> | Formations                                                |
| <b>Annexe 8</b> | Recommandations de la MEP                                 |
| <b>Annexe 9</b> | Autres bailleurs de fonds intervenants sur le même projet |

## ANNEXE 1 : Résumé des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)

| R1 : Les administrations et services éligibles sont pourvus en équipements                                                          |                                                                                                                                                                                       | Indicateur du DTF                                                                                                                                                       | Moyen de vérification                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Activité                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                      |
| A 01 01                                                                                                                             | Mettre en place une procédure d'analyse et d'examen des demandes pour un traitement administratif transparent, souple, efficace et rapide des demandes                                | Les procédures de sélection des demandes sont approuvées et le traitement des dossiers de demande s'effectue de manière efficace, objective et pertinente.              | Nombre d'administrations et de services pourvus en équipements (Rapports trimestriels)                                                                                               |
| A 01 02                                                                                                                             | Traiter les demandes d'équipements introduites par les bénéficiaires par l'UGP selon l'ordre de priorité établi, tenant compte des critères de choix retenus                          | 100%                                                                                                                                                                    | Nombre d'équipements fournis (PV de réception de fourniture et d'installation d'équipements)                                                                                         |
| A 01 03                                                                                                                             | Effectuer les achats de matériel et d'équipement selon les procédures et dispositions des marchés publics en vigueur au Burundi                                                       | Les procédures de marchés publics sont appliquées pour l'acquisition du matériel retenu                                                                                 | PV des réunions de la SMCL                                                                                                                                                           |
| A 01 04                                                                                                                             | Examiner les formations relatives à ces équipements attribués afin d'assurer une parfaite cohérence des décisions                                                                     | Les institutions requérantes disposent de conseils pertinents de la part de l'UGP en matière de formation utile pour le personnel utilisateur                           |                                                                                                                                                                                      |
| R2 : Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis par le présent projet ont reçu une formation relative à ce matériel   |                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                      |
| A 02 01                                                                                                                             | Assurer la formation en informatique de base (Word, Excel, Outlook, Internet) à destination des fonctionnaires/utilisateurs d'équipements informatiques fournis par le présent projet | Les fonctionnaires utilisateurs de matériel fourni par le projet possèdent une capacité d'utilisation de base de ce matériel grâce à la formation reçue                 | 100%                                                                                                                                                                                 |
| A 02 02                                                                                                                             | Assurer éventuellement, en cas de fourniture de matériel et/ logiciel spécialisé à certains services techniques, une formation spécifique                                             | Les fonctionnaires utilisateurs de matériel spécialisé fourni par le projet possèdent une capacité d'utilisation suffisante de ce matériel grâce à la formation reçue   | Nombre d'utilisateurs ayant reçu la formation et capables d'effectuer les tâches requises pour le bon fonctionnement de leurs services/unités (octroi des certificats de formations) |
| A 02 03                                                                                                                             | Assurer une formation plus spécifique à destination du responsable informatique/Help desk du ministère bénéficiaire                                                                   | Les fonctionnaires chargés d'assurer une responsabilité IT/Help desk seront en capacité d'assurer cette responsabilité grâce à la formation pertinente reçue.           | 50%                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                         | Nombre d'utilisateurs ayant reçu la formation de base à travers l'ENA/CPF (Rapports trimestriels et semestriels)                                                                     |
|                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                         | Nombre de responsables en IT/help desk qui assistent les fonctionnaires à l'utilisation efficace du matériel informatique (rapports trimestriels).                                   |
| R3 : Le Centre de Perfectionnement et de formation en cours d'emploi (CPF) est renforcé pour assurer une formation des utilisateurs |                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                      |
| A 03 01                                                                                                                             | Examiner la demande d'équipements introduite par CPF et assurer l'acquisition du matériel selon les procédures de marché en vigueur au Burundi                                        | Le matériel supplémentaire mis à disposition des formateurs permet au CPF d'assurer les formations de base destinées aux fonctionnaires utilisateurs du matériel fourni | 100%                                                                                                                                                                                 |
| A 03 02                                                                                                                             | Organiser les formations de formateurs (mise à jour /recyclage)                                                                                                                       | Les formateurs du CPF possèdent une maîtrise suffisante pour assurer cette augmentation des formations à assurer.                                                       | Nombre de formateurs renforcés (rapports trimestriels)<br>Qualité des formations dispensées (rapport d'évaluation à mi-parcours)                                                     |

## ANNEXE 2 : Etat des recettes et dépenses.

### Budget v (Year to Date) of BDI0401811

applications that support rich text (RTF) files.

Project Title : AP/PI

Budget Version: H01

Currency : EUR

YTD : Report includes all valid transactions, registered up to today

Comm. Balance : The remaining balance of the registered commitments

|                                                                                  | Status | Fin Mode | Amount       | T/D expenses | Balance    | Comm Bal. | Est. Balance | %    | % Est |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|----------|--------------|--------------|------------|-----------|--------------|------|-------|
| <b>A. MOYENS SPECIFIQUES</b>                                                     |        |          |              |              |            |           |              |      |       |
| 01 Les administrateurs et services éligibles sont pourvus en équipements         |        |          | 2.806.797,01 | 2.612.380,14 | 194.416,87 | 0,00      | 194.416,87   | 83%  | 93%   |
| 01 Fonds d'équipements (et de formation spécialisée)                             |        |          | 2.216.797,00 | 2.041.914,38 | 174.882,62 | 0,00      | 174.882,62   | 92%  | 92%   |
| 02 Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis ont reçu une         |        | COGES    | 2.216.797,00 | 2.041.914,38 | 174.882,62 | 0,00      | 174.882,62   | 92%  | 92%   |
| 01 Formation spécialisée des responsables en IT                                  |        | COGES    | 480.000,01   | 465.548,92   | 14.451,09  | 0,00      | 14.451,09    | 97%  | 97%   |
| 02 Formation liée à la fourniture d'équipements (hors formation en informatique) |        | COGES    | 20.000,00    | 867,47       | 19.132,53  | 0,00      | 19.132,53    | 4%   | 4%    |
| 03 Formation en informatique de base (CPF)                                       |        | COGES    | 480.000,00   | 464.681,45   | -4.681,45  | 0,00      | -4.681,45    | 101% | 101%  |
| 03 Le CPF est renforcé pour assurer la formation des utilisateurs                |        | COGES    | 0,01         | 0,00         | 0,01       | 0,00      | 0,01         | 0%   | 0%    |
| 01 Fourniture de Matériel informatique                                           |        | COGES    | 110.000,00   | 104.916,84   | 5.083,16   | 0,00      | 5.083,16     | 95%  | 95%   |
| 02 Mise à niveau / recyclage des formateurs du CPF                               |        | COGES    | 90.000,00    | 95.373,69    | -5.373,69  | 0,00      | -5.373,69    | 106% | 106%  |
|                                                                                  |        | COGES    | 20.000,00    | 9.543,15     | 10.456,85  | 0,00      | 10.456,85    | 48%  | 48%   |

| Z GENERAL MEANS                          | 943.203,00   | 852.182,94   | 91.010,06  | 91.010,06  | 90%  | 90%  |
|------------------------------------------|--------------|--------------|------------|------------|------|------|
| 1 General Means                          | 931.560,00   | 852.182,94   | 79.367,06  | 79.367,06  | 91%  | 91%  |
| 1 Expert international Delco             | 592.800,00   | 586.863,08   | 5.936,92   | 5.936,92   | 99%  | 99%  |
| 2 Directeur d'intervention (local)       | 19.200,00    | 20.583,92    | -1.383,92  | -1.383,92  | 107% | 107% |
| 3 Comptable projet                       | 43.200,00    | 33.543,59    | 9.656,41   | 9.656,41   | 78%  | 78%  |
| 04 Secrétaire                            | 24.000,00    | 11.166,57    | 12.833,43  | 12.833,43  | 47%  | 47%  |
| 05 Chauffeurs                            | 38.400,00    | 29.743,00    | 8.657,00   | 8.657,00   | 77%  | 77%  |
| 06 Appui gardiens                        | 3.360,00     | 1.979,69     | 1.380,31   | 1.380,31   | 59%  | 59%  |
| 07 Véhicules                             | 40.000,00    | 33.223,73    | 6.776,27   | 6.776,27   | 83%  | 83%  |
| 08 Ordinateurs, Imprimantes et onduleurs | 10.000,00    | 9.684,30     | 315,70     | 315,70     | 97%  | 97%  |
| 09 Mobiliers                             | 6.000,00     | 6.115,88     | -115,88    | -115,88    | 102% | 102% |
| 10 Photocopieuse scanner                 | 4.000,00     | 876,11       | 3.123,89   | 3.123,89   | 22%  | 22%  |
| REGIE                                    | 896.203,00   | 814.168,56   | 82.034,44  | 82.034,44  | 91%  | 91%  |
| COGEST                                   | 2.853.797,01 | 2.650.404,52 | 203.392,49 | 203.392,49 | 93%  | 93%  |
| TOTAL                                    | 3.750.000,01 | 3.464.573,08 | 285.426,93 | 285.426,93 | 92%  | 92%  |



Ministère de l'Intérieur - République du Mali - Direction des Finances - Préfecture de Mopti - 15 Juin 2014

|                                                                       | Status | Fin Mode     | Amount              | TtD expenses        | Balance           | Comm. Bal.  | Est. Balance      | %          | % Est      |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|--------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------|-------------------|------------|------------|
| 11 Climatiseurs                                                       |        | REGIE        | 6,000.00            | 2,631.67            | 3,368.33          | 0.00        | 3,368.33          | 54%        | 44%        |
| 12 Aménagement des bureaux                                            |        | REGIE        | 3,000.00            | 1,088.67            | 1,900.33          | 0.00        | 1,900.33          | 37%        | 37%        |
| 13 Fonctionnement véhicules                                           |        | COGES        | 22,300.00           | 38,143.84           | -15,843.84        | 0.00        | -15,843.84        | 171%       | 171%       |
| 14 Location bureaux                                                   |        | REGIE        | 40,000.00           | 34,410.80           | 5,589.10          | 0.00        | 5,589.10          | 88%        | 88%        |
| 15 Maintenance équipements de bureau                                  |        | COGES        | 2,800.00            | 2,412.73            | 187.27            | 0.00        | 187.27            | 93%        | 93%        |
| 16 Télécommunications et internet                                     |        | COGES        | 9,700.00            | 10,841.50           | -1,141.50         | 0.00        | -1,141.50         | 112%       | 112%       |
| 17 Fournitures                                                        |        | COGES        | 11,400.00           | 1,288.89            | 10,113.31         | 0.00        | 10,113.31         | 11%        | 11%        |
| 18 Per diem                                                           |        | COGES        | 0.00                | 0.00                | 0.00              | 0.00        | 0.00              | ?          | ?          |
| 19 Atelier d'information, de démarrage                                |        | COGES        | 1,000.00            | 999.53              | 0.47              | 0.00        | 0.47              | 100%       | 100%       |
| 20 SMCL                                                               |        | REGIE        | 800.00              | 0.00                | 800.00            | 0.00        | 800.00            | 0%         | 0%         |
| 21 Consultance ponctuelles : marchés publics, expertise informatiques |        | REGIE        | 12,000.00           | 9,267.54            | 2,732.46          | 0.00        | 2,732.46          | 77%        | 77%        |
| 22 Evaluation à mi-parcours                                           |        | REGIE        | 18,000.00           | 15,038.92           | 983.08            | 0.00        | 983.08            | 94%        | 94%        |
| 23 Evaluation finale interne                                          |        | REGIE        | 18,000.00           | 5,877.02            | 10,122.98         | 0.00        | 10,122.98         | 37%        | 37%        |
| 24 Audits                                                             |        | REGIE        | 5,000.00            | 1,249.25            | 3,750.75          | 0.00        | 3,750.75          | 25%        | 25%        |
| 25 Imprévus                                                           |        | COGES        | 0.00                | 0.00                | 0.00              | 0.00        | 0.00              | ?          | ?          |
| 26 Imprévus                                                           |        | REGIE        | 5,000.00            | 12,609.17           | -7,609.17         | 0.00        | -7,609.17         | 252%       | 252%       |
| 27 Volontaire                                                         |        | REGIE        | 0.00                | -2,235.52           | 2,235.52          | 0.00        | 2,235.52          | ?          | ?          |
| 28 TVA prise en compte                                                |        | REGIE        | 0.00                | -462.07             | 462.07            | 0.00        | -462.07           | ?          | ?          |
| 29 TVA prise en compte                                                |        | COGES        | 0.00                | -15,659.91          | 15,659.91         | 0.00        | 15,659.91         | ?          | ?          |
| 02 Solde de formulation                                               |        |              | 11,643.00           | 0.00                | 11,643.00         | 0.00        | 11,643.00         | 0%         | 0%         |
| 01 Solde formulation                                                  |        | REGIE        | 11,643.00           | 0.00                | 11,643.00         | 0.00        | 11,643.00         | 0%         | 0%         |
| 99 Conversion rate adjustment                                         |        |              | 0.00                | 0.00                | 0.00              | 0.00        | 0.00              | ?          | ?          |
| <b>TOTAL</b>                                                          |        |              |                     |                     |                   |             |                   |            |            |
|                                                                       |        | REGIE        | 896,203.00          | 814,168.58          | 82,034.44         | 0.00        | 82,034.44         | 91%        | 91%        |
|                                                                       |        | COGEST       | 2,853,797.01        | 2,850,404.52        | 203,392.49        | 0.00        | 203,392.49        | 93%        | 93%        |
|                                                                       |        | <b>TOTAL</b> | <b>3,750,000.01</b> | <b>3,464,573.08</b> | <b>285,426.93</b> | <b>0.00</b> | <b>285,426.93</b> | <b>92%</b> | <b>92%</b> |

Supplément à l'Annuaire des Comptes (Year to Date) of 01/04/2011 - Printed on Monday, 13 September 2011



## Budget vs Actuals / Commitments (Year to Date) of BDI0401811

Project Title : **APIP**  
 Budget Version: **H01**  
 Currency : **EUR**  
 YID : **Report includes all valid transactions, registered up to today**  
 Comm. Balance : **The remaining balance of the registered commitments**

|                               | Status | Fin Mode | Amount | TID expenses | Balance | Comm. Bal. | Est. Balance | % Exps | % Est |
|-------------------------------|--------|----------|--------|--------------|---------|------------|--------------|--------|-------|
| 98 Conversion rate adjustment |        | REGIE    | 0,00   | 0,00         | 0,00    | 0,00       | 0,00         | Exps%  | 7%    |
| 99 Conversion rate adjustment |        | COGES    | 0,00   | 0,00         | 0,00    | 0,00       | 0,00         | 7%     | 7%    |

### ANNEXE 3 : Taux de déboursement de la prestation

| Source de financement        | Budget cumulé | Dépenses réelles | Taux de déboursement cumulé | Commentaires et remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------|---------------|------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contribution belge           |               |                  |                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Cogestion :                  | 2 853 797 €   | 2 650 404,52 €   | 93%                         | Le taux n'a pas atteint 100% pour trois raisons essentielles :<br>a) la longueur des procédures de passation des marchés et d'exécution des contrats<br>a) les retards considérables dans l'élaboration et présentation de bonnes requêtes, bien justifiées et acceptables<br>b) la démotivation des fonctionnaires utilisateurs pour qu'ils puissent suivre les formations en informatique |
| Régie :                      | 896 203 €     | 814 168,56 €     | 91 %                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Contribution Etat partenaire | 2 160 000 €   | -                | -                           | Cette contribution représente le salaire du Directeur d'Intervention, les salaires des fonctionnaires utilisateurs des équipements fournis, la valeur du mobilier et des locaux mis à disposition pour accueillir les équipements ainsi que la valeur du matériel, du lieu et des formateurs à l'ENA (ex-CPF)                                                                               |

A la date de clôture du projet, le solde est de 82 034,44 euros en régie et de 203 392,49 euros en cogestion.

**Conclusion :** Il se dégage un reliquat de € 285 426,93 dont une partie servira à financer les trois requêtes qui seront intégrées dans le cadre des projets en cours. L'argent est à transférer sur les lignes budgétaires à créer au niveau des projets ci-après :

- Exécution de la requête de la DG décentralisation dans le cadre du projet au Développement local et à la Participation Citoyenne dans les communes de la Province de CIBITOKÉ (PADLPC- BDI 08 050 11). Montant estimé de la requête est de 68 849 EUR
- Exécution de la requête de l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE) dans le cadre du projet « Formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire et de la formation professionnelle (FIE- BDI 09 057 11). Montant estimé de la requête est de 35 225 EUR.
- Exécution de la requête du Département de la Protection des Végétaux dans le cadre du Programme d'appui institutionnel et opérationnel au secteur agricole au Burundi (PAIOSA I -BDI 055 11). Montant estimé de la requête est de 35 551 EUR.



## ANNEXE 4 : Personnel de la prestation

| Type de personnel (tire, nom et genre)                               | Durée de recrutement (date début et fin) | Commentaires (délais de recrutement, performance de la fonction ou du profil)                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire :</b> |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. NDAYEGAMIYE Salvator, Directeur d'Intervention                    | 20/09/2006 – 21/08/2011                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Personnel d'appui recruté localement :</b>                        |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Mme NSABIMBONA Yolande, Comptable                                    | 01/12/ 2006 – 31/03/ 2011                | Comptable partagé avec FBBR<br><br>Les deux informaticiens ont été recrutés en remplacement de deux volontaires qui venaient de terminer leurs mandats.<br><br>Ce chauffeur a été recruté pour remplacer M Albert NIYONZIMA qui venait d'être promis dans le projet « Justice » en tant que Chef charroi. |
| Mme Consolate NDAYIRAGIJE, Comptable APIP-FBBR                       | 01/04/2011 – 21/08/2011                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Mme Odette NTIRUBUZA, Secrétaire réceptionniste                      | 08 /02/2007 – 31/03/2011                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Mlle Cynthia KEZAMAHOR, Assistante Archiviste                        | 01/03/2011 - 20/04/2011                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. NIYONZIMA Albert, Chauffeur                                       | 15 /01/2007 – 24 /06/2011                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. RAMAZANI Alimas, chauffeur                                        | 22/01/ 2007 – 13/02/ 2011                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. NDIDURUVUGO Diomède, Planton                                      | 01 /06/2007 – 31/03/2011                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. KANJOLI Félin Fabrice, Responsable chargé des Formations de base  | 18 /02/ 2010 – 20/04/2011                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Mlle CONA Vera, Responsable chargé du volet Accompagnement           | 16 /06/ 2010 – 20/04/ 2011               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. NDAYISHIMIYE Damien, Chauffeur                                    | 27/06/2011 - 21/08/2011                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Expert en Coopération Internationale (CTB)</b>                    |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. Daniel CURSOUX, Délégué à la Cogestion                            | 04/12/2006 – 31/03/2011                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Personnel International (hors CTB)</b>                            |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. Vincent ONCLIX, Volontaire                                        | 15/07/2009 – 20/06/2010                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| M. Tom LUYPAERTS, Volontaire                                         | 20/01/2008 – 28/02/2010                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## ANNEXE 5 : Sous-traitance et Appels d'offres : Rapport final

Dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de l'intervention, le projet a travaillé avec beaucoup d'entreprises fournisseurs des équipements et matériels informatiques ainsi que des formations en informatique.

Au niveau des marchés publics, les procédures de passation de marché du projet ont débuté sous le régime de l'ancienne loi de 1990. Pas de difficultés majeures pour cette période.

A partir d'octobre 2008, la nouvelle loi des marchés publics de 2008 est entrée en vigueur. La mise en application de la nouvelle loi a entraîné deux difficultés de mise en œuvre du projet

Ainsi, le tableau ci-après montre les marchés exécutés tant en équipements qu'en formations.

| Référence du marché                  | Montant du marché | Intitulé du marché                                                                                                                                      | Fournisseur | Observation |
|--------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| APIP/EQUIP/01/07/CTB-BDI/148         | 27 577 €          | Fourniture, installation et mise en service des équipements informatiques pour le BUPLANED                                                              | SIRTECH     | clôturé     |
| APIP/EQUIP/02/07/CTB-BDI/153         | 16 400 000 BIF    | Acquisition d'un groupe électrogène pour le BUPLANED                                                                                                    | GTS         | clôturé     |
| APIP/EQUIP/03/07/CTB-BDI/156         | 23 752 020 BIF    | Fourniture, livraison et installation d'un photocopieur et d'un duplicopieur pour le BUPLANED                                                           | OSA         | clôturé     |
| APIP/EQUIP/04/07/CTB-BDI/174 (Lot 1) | 49 122 580 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des équipements informatiques pour le Cadastre National                                                     | OSA         | clôturé     |
| APIP/EQUIP/04/07/CTB-BDI/174 (Lot 2) | 68 060 059 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des équipements bureautiques pour le Cadastre National                                                      | OSA         | clôturé     |
| APIP/EQUIP/05/07/CTB-BDI/175 (Lot 1) | 82 430 836 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des équipements informatiques pour le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (MSPLS). | OSA         | clôturé     |
| APIP/EQUIP/05/07/CTB-BDI/175 (Lot 2) | 23 464 186 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des équipements bureautiques pour le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (MSPLS).  | OSA         | clôturé     |
| APIP/EQUIP/06/07/CTB-BDI/176 (Lot 1) | 81 931 207 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des équipements informatiques pour équiper les services du Vice-ministre chargé de la Planification.        | BUSTEC      | clôturé     |
| APIP/EQUIP/06/07/CTB-BDI/176 (Lot 2) | 19 646 512 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des équipements bureautiques pour équiper les services du Vice-ministre chargé de la Planification.         | NET SA      | clôturé     |
| APIP/EQUIP/07/07/CTB-BDI/177 (Lot 1) | 114 537 520 BIF   | Fourniture, installation et mise en service des équipements bureautiques pour l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).                                 | SIRTECH     | clôturé     |
| APIP/EQUIP/07/07/CTB-BDI/177 (Lot 2) | 12 588 070 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des équipements bureautiques pour l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)                                  | BUSTEC      | clôturé     |
| APIP/EQUIP/01/08/CTB-BDI/183         | 43 868 000 BIF    | Fourniture, installation et mise en service de 2 groupes électrogènes de 30 KVA                                                                         | GTS         | clôturé     |
| Lettre APIP/DIR/71/2008              | 4 361 686 BIF     | Câblage pour la mise en place d'un réseau de 25 ordinateurs situés au Building du Vice-ministre chargé de l'Enseignement de Base et secondaire          | BUSTEC      | clôturé     |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 1)  | 4 030 200 BIF     | Prestations de services pour des formations en informatique système d'exploitation - Windows Vista (22 MSPLS, 17 Cadastre, 12 ENA)                      | BUSTEC      | clôturé     |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 2)  | 1 814 400 BIF     | Prestations de services pour des formations en informatique système d'exploitation - Windows XP (24 VMCP)                                               | SOMECA      | clôturé     |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 3)  | 2 808 000 BIF     | Prestations de services pour des formations en informatique Word 2007 de base et Word 2007 avancé (18 MSPLS)                                            | SOFT CENTER | clôturé     |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 4)  | 1 526 400 BIF     | Prestations de services pour des formations en informatique Word 2003 avancé (24 VMCP)                                                                  | SOMECA      | clôturé     |

|                                              |                 |                                                                                                                                         |                |         |
|----------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------|
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 5)          | 4 248 000 BIF   | Prestations de services pour des formations en informatique Excel 2007 (11 ENA, 18 MSPLS, 7 Cadastre)                                   | SOFT CENTER    | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 6)          | 3 376 800 BIF   | Prestations de services pour des formations en informatique Excel 2003 avancé (24 VMCP)                                                 | SOMECA         | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 7)          | 4 558 600 BIF   | Prestations de services pour des formations en informatique Access 2007 (12 ENA; 10 MSPLS; 7 Cadastre)                                  | SOFT CENTER    | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 8)          | 3 792 000 BIF   | Prestations de services pour des formations en Access 2003 (24 VMCP)                                                                    | SOMECA         | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 9)          | 1 008 000 BIF   | Prestations de services pour des formations en PowerPoint 2007(12 ENA; 12 MSPLS)                                                        | BUSTEC         | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 10)         | 1 008 000 BIF   | Prestations de services pour des formations en PowerPoint 2007 (24 VMCP)                                                                | BUSTEC         | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 11)         | 444 000 BIF     | Formation en MS Projet 2007 (ENA)                                                                                                       | CAL BURUNDI    | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 12)         | 1 156 000 BIF   | Prestations de services pour des formations en Création Site Web (ENA)                                                                  | CAL BURUNDI    | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 13)         | 2 916 000 BIF   | Formation en Oracle (ENA)                                                                                                               | CAL BURUNDI    | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 13)         | 4 824 000 BIF   | Formation en Oracle (ENA) Avenant                                                                                                       | CAL BURUNDI    | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 14)         | 1 335 600 BIF   | Prestations de service pour des formations en Sage Saari Ligne 100                                                                      | MI-SOFT        | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 15)         | 1 743 000 BIF   | Formation en Oracle CDS/ISIS                                                                                                            | JB MUHAKWA     | clôturé |
| APIP/FORM/01/08/BDI-CTB/194 (Lot 16)         | 10 550 000 BIF  | Prestations de service pour des formations en SIG/MAPINFO                                                                               | Louis NAHIMANA | clôturé |
| BDI-CTB/002/2008                             | 6 440 000 BIF   | Fourniture, installation, mise en service de 6 climatiseurs                                                                             | UNITECH        | clôturé |
| APIP/EQUIP/02/08/CTB-BDI/214 (Lots 1, 2 & 5) | 56 787 579 BIF  | Fourniture, installation et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit de 4 ministères                       | BUSTEC         | clôturé |
| APIP/EQUIP/02/08/CTB-BDI/214 (Lot 3)         | 92 691 617 BIF  | Fourniture, installation et mise en service des logiciels informatiques au profit de 4 ministères                                       | BUROFLASH      | clôturé |
| APIP/EQUIP/02/08/CTB-BDI/214 (Lot 4)         | 111 188 484 BIF | Fourniture, installation et mise en service des logiciels informatiques au profit de 4 ministères                                       | OSA            | clôturé |
| APIP/EQUIP/03/08/CTB-BDI/215                 | 97 297 530 BIF  | Fourniture, installation et mise en service de réseaux informatiques au profit de 4 ministères                                          | OSA            | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 1)          | 2 838 100 BIF   | Prestation de services pour la formation en système d'exploitation et gestion de fichiers en faveur de 4 ministères                     | BUSTEC         | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 2)          | 7 117 000 BIF   | Prestation de services pour des formations en informatique: Formation en Word 2007 en faveur de 4 ministères                            | SOFT CENTER    | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 3)          | 7 282 000 BIF   | Prestation de services pour des formations en informatique: Formation en Excel 2007 en faveur de 4 ministères                           | SOFT CENTER    | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 4)          | 4 705 000 BIF   | Prestation de services pour des formations en informatique: Formation en PowerPoint 2007 en faveur de 4 ministères                      | SOFT CENTER    | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 5)          | 12 438 1000 BIF | Prestation de services pour des formations en informatique: Formation en Access 2007 et Perfectionnement Word en faveur de 4 ministères | SOFT CENTER    | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 6)          | 2 905 000 BIF   | Prestation de services pour des formations en CDS/ISIS en faveur du personnel du Ministère de l'Energie et des Mines                    | J B Muhakwa    | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 7)          | 3 250 000 BIF   | Prestation de services pour des formations: Initiation & Perfectionnement SIG+MapInfo au MEM                                            | Louis NAHIMANA | clôturé |

|                                            |                   |                                                                                                                                                                         |                        |         |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------|
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 7)        | 3 250 000 BIF     | Prestation de services pour des formations: Perfectionnement SIG+MapInfo au MEM                                                                                         | Louis NAHIMANA         | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 7)        | 3 960 000 BIF     | Prestation de services pour des formations: Initiation SIG+MapInfo à la DG Urbanisme                                                                                    | René MANIRAKIZA        | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 7)        | 3 960 000 BIF     | Prestation de services pour des formations: Perfectionnement SIG+MapInfo à la DG Urbanisme                                                                              | René MANIRAKIZA        | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 8)        | 19 200 000 BIF    | Formation en informatique AUTOCAD 2009 à la DG Urbanisme & MTPT                                                                                                         | CAL BURUNDI            | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 9)        | 4 243 500 BIF     | Formation en informatique ARCHICAD 2009 à la DG Urbanisme                                                                                                               | BUSTEC                 | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 11)       | 340 000 BIF       | Prestation de services pour la formation en MS-PUBLISHER au MIRCP                                                                                                       | Hélménégilde NIYONZIMA | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 12)       | 240 000 BIF       | Prestation de services pour des formations en ADOBE ACROBAT au MICRP                                                                                                    | Freddy NIYONGERE       | clôturé |
| APIP/FORM/04/08/CTB-BDI/216 (lot 13)       | 2 916 000 BIF     | Prestation de services pour des formations en ORACLE en faveur du personnel de l'ENA                                                                                    | CAL BURUNDI            | clôturé |
| DNCMP/37/F/2009/CTB-BDI/230                | 78 227 018 BIF    | Fourniture, installation, mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit de 2 services EPISTAT & FONIC                                           | BUSTEC                 | clôturé |
| DNCMP/38/F/2009/CTB-BDI/231                | 33 300 699 BIF    | Fourniture, installation, mise en service de réseaux informatiques au profit de 2 services EPISTAT & FONIC                                                              | CBINET                 | clôturé |
| B/C                                        | 3 000 000 BIF     | Fourniture, installation et mise en service de 2 climatiseurs                                                                                                           | CABU                   | clôturé |
| DNCMP/311/F/2009/CTB-BDI/031               | 8 089 481 BIF     | Fourniture, installation et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques à l'INSP & Direction des Titres Fonciers                                        | CBINET                 | clôturé |
| DNCMP/311/F/2009/CTB-BDI/031 Lot 1         | 41 324 387 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP                                                                   | O.S.A                  | clôturé |
| DNCMP/311/F/2009/CTB-BDI/031 Lot 2         | 6 855 492 BIF     | Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP                                                                   | CBINET                 | clôturé |
| DNCMP/255/F/2009/CTB-BDI/245 Lots 1,2 et 4 | 209 606 250 BIF   | Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP                                                                   | O.S.A                  | clôturé |
| DNCMP/255/F/2009/CTB-BDI/245 Lot 3         | 71 396 283,00 BIF | Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP                                                                   | BUROFLAS H             | clôturé |
| DNCMP/255/F/2009/CTB-BDI/245 Lots 5 et 6   | 26 322 800 BIF    | Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP                                                                   | INFOCOM                | clôturé |
| BDI-CTB/266                                | 16 135 776 BIF    | Maintenance et entretien des équipements informatiques et bureautiques des 17 bureaux provinciaux de santé (BPS)                                                        | CAL BURUNDI            | clôturé |
| BDI-CTB/266                                | 48 407 327 BIF    | Maintenance et entretien des équipements informatiques et bureautiques des 17 bureaux provinciaux de santé (BPS)                                                        | CAL BURUNDI            | clôturé |
| DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lots 1 & 2    | 75 200 000,00 BIF | Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTPT.                   | MI-SOFT                | clôturé |
| DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lots 3 & 5    | 123 536 432 BIF   | Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTPT.                   | BUSTEC                 | clôturé |
| DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lot 6         | 79 596 801 BIF    | Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTPT.                   | ROCK GLBAL             | clôturé |
| DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lot 7         | 11 425 820 BIF    | Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTPT.                   | CBINET                 | clôturé |
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 1         | 82 395 159,00 BIF | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | OSA                    | clôturé |

|                                                     |                 |                                                                                                                                                                         |             |         |
|-----------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------|
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 2                  | 4 280 810 BIF   | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | CAL BURUNDI | clôturé |
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 3                  | 68 624 611 BIF  | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | BUROFLAS H  | clôturé |
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 4                  | 14 985 000 BIF  | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | MI-SOFT     | clôturé |
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 5                  | 6 613 963 BIF   | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | OSA         | clôturé |
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 6                  | 42 024 604 BIF  | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | ROCK GLOBAL | clôturé |
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 7, sous lots 2 & 3 | 4 553 360 BIF   | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | OSA         | clôturé |
| DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281 Lot 7, sous lot 1      |                 | Fourniture, installation, mise en réseau et service des équipements informatiques et bureautiques au profit de 5 services ministériels (FMCR;DGA; BUPLANED; DGSN; DGPS) | UCOM        | clôturé |
| DNCMP/176/F/2010/CTB-BDI/327 Lot 1                  | 45 260 000 BIF  | Fourniture, installation, mise en service des équipements informatiques et bureautiques au profit des ministères MSP; ENA; BRB                                          | MI-SOFT     | clôturé |
| DNCMP/176/F/2010/CTB-BDI/327 Lot 2 et 3             | 20 321 409 BIF  | Fourniture, installation, mise en service des équipements informatiques et bureautiques au profit des ministères MSP; ENA; BRB                                          | BUSTEC      | clôturé |
| DNCMP/176/F/2010/CTB-BDI/327 Lot 4                  | 34 461 580 BIF  | Fourniture, installation, mise en service des équipements informatiques et bureautiques au profit des ministères MSP; ENA; BRB                                          | IT Coms     | clôturé |
| DNCMP/176/F/2010/CTB-BDI/327 Lot 5                  | 20 700 000 BIF  | Fourniture, installation, mise en service des équipements informatiques et bureautiques au profit des ministères MSP; ENA; BRB                                          | VEM INFOR   | clôturé |
| DNCMP/175/F/2010/CTB-BDI/328 Lot 1                  | 43 888 507 BIF  | Fourniture, installation, mise en service des réseaux informatiques au profit des ministères MSP; ENA; BRB                                                              | ROCK GLOBAL | clôturé |
| DNCMP/175/F/2010/CTB-BDI/328 Lot 2                  | 48 294 900 BIF  | Fourniture, installation, mise en service d'une connexion internet destinés à 3 services ministérielles MSP; ENA; BRB                                                   | IT Coms     | clôturé |
| CTB-BDI/337, lot 1                                  | 30 913 940 BIF  | Fourniture, installation, mise en service d'un réseau informatique destiné au BUPLANED                                                                                  | OSA         | clôturé |
| DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 Lot 1                  | 262 964 152 BIF | Fourniture, installation, mise en service des ordinateurs au profit de onze structures ministérielles                                                                   | BUSTEC      | clôturé |
| DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 Lot 2                  | 30 020 €        | Fourniture, installation, mise en service des ordinateurs au profit de onze structures ministérielles                                                                   | COMPUTEC S  | clôturé |
| DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 Lot 3                  | 65.595,45 €     | Fourniture, installation, mise en service des réseaux informatiques au profit de onze structures ministérielles                                                         | BUROFLASH   | clôturé |
| DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 Lot 4, 5 & 6           | 90 494 127 BIF  | Fourniture, installation, mise en service des réseaux informatiques au profit de onze structures ministérielles                                                         | OSA         | clôturé |
| DNCMP/231/F/2010/CTB-BDI/347 Lot 1                  | 153 068 935 BIF | Fourniture, installation, mise en service des réseaux au profit de onze structures ministérielles                                                                       | Cbinet.bi   | clôturé |
| DNCMP/231/F/2010/CTB-BDI/347 Lot 2                  | 20 868 458 BIF  | Fourniture, installation, mise en œuvre des connexions internet au profit de onze structures ministérielles                                                             | Cbinet.bi   | clôturé |
| CTB-BDI/316                                         | 53 906 195 BIF  | Fourniture de 155 étagères métalliques au Projet d'Appui Institutionnel au Ministère de la Santé Publique                                                               | AHD         | clôturé |
| DNCMP/338/F/2010/CTB-BDI/384, Lots 1, 5, 7 et 9     | 170 741 917 BIF | Fourniture, installation, mise en service et mise en réseau des équipements informatiques et bureautiques au profit de l'ENS                                            | INFOCOM     | clôturé |
| DNCMP/338/F/2010/CTB-BDI/384, Lots 2,3 & 6          | 15 814, 89 €    | Fourniture, installation, mise en service et mise en réseau des équipements informatiques et bureautiques au profit de l'ENS                                            | BUROFLAS H  | clôturé |
| DNCMP/338/F/2010/CTB-BDI/384, Lot 4 (B/C)           | 20 172 031 BIF  | Fourniture, installation, mise en service et mise en réseau des équipements informatiques et bureautiques au profit de l'ENS                                            | BUROFLAS H  | clôturé |
| DNCMP/338/F/2010/CTB-BDI/384, Lot 8                 | 2 288 750 BIF   | Fourniture, installation, mise en service et mise en réseau des équipements informatiques et bureautiques au profit de l'ENS                                            | CBINET      | clôturé |

**Récapitulatif des cautions bancaires de bonne fin d'exécution à la fin du projet :**

| Fournisseur | Structures bénéficiaires     | Référence du Marché                           | Garantie de bonne fin d'exécution |                |                                | Date de Réception Provisoire du marché | Date de Réception Définitive du marché |
|-------------|------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|--------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
|             |                              |                                               | Banque                            | Montant        | Date d'émission de la garantie |                                        |                                        |
| BUROFLASH   | ENS                          | DNCMP/338/F/2010/CTB-BDI/384 lots 2,3 et 6    | INTERBANK BURUNDI                 | 790,75 EUR     | 21-févr-11                     | 09-juin-11                             | 08-juin-12                             |
|             | 11 STRUCTURES MINISTERIELLES | DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 lot 4            | INTERBANK BURUNDI                 | 3 279,78 EUR   | 21-déc-10                      | 02-févr-11                             | 01-févr-12                             |
| CIBNET      | 11 STRUCTURES MINISTERIELLES | DNCMP/231/F/2010/CTB-BDI/347 lot 1            | INTERBANK BURUNDI                 | 7 653 447 BIF  | 08-nov-10                      | 27-janv-11                             | 26-janv-12                             |
|             | 11 STRUCTURES MINISTERIELLES | DNCMP/231/F/2010/CTB-BDI/347 lot 2            | INTERBANK BURUNDI                 | 1 043 423 BIF  | 08-nov-10                      | 27-janv-11                             | 26-janv-12                             |
| ROCK GLOBAL | FMCR-DGSN-DGPS-DGA           | DNCMP/425/F/2009/CTB-BDI/281, lot 6           | BCB                               | 2 101 231 BIF  | 11-mars-11                     | 03-août-10                             | 02-août-11                             |
|             | MSP-ENA-BRB                  | DNCMP/175/F/2010/CTB-BDI/328, lot 1           | BCB                               | 2 194 426 BIF  | 11-mars-11                     | 06-oct-10                              | 05-oct-11                              |
| OSA         | BUPLANED                     | CTB-BDI/337                                   | BCB                               | 1 600 000 BIF  | 16-févr-11                     | 02-févr-11                             | 01-févr-12                             |
|             | 11 STRUCTURES MINISTERIELLES | DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 lots 4, 5 et 6   | BCB                               | 4 524 706 BIF  | 22-déc-10                      | 26-avr-11                              | 25-avr-12                              |
| MI-SOFT     | MSP-ENA-BRB                  | DNCMP/176/F/2010/CTB-BDI/327, lot 1           | BCB                               | 2 263 000 BIF  | 23-août-10                     | 03-nov-10                              | 02-nov-11                              |
| INFOCOM     | ENS                          | DNCMP/338/F/2010/CTB-BDI/384 lots 1, 5,7 et 9 | BCB                               | 10 073 774 BIF | 01-mars-11                     | 16-mai-11                              | 15-mai-12                              |
| IT COMS     | MSP-ENA-BRB                  | DNCMP/176/F/2010/CTB-BDI/327, lot 4           | BCB                               | 1 723 079 BIF  | 24-sept-10                     | 17-mars-11                             | 16-mars-12                             |
|             | MSP-ENA-BRB                  | DNCMP/175/F/2010/CTB-BDI/328, lot 2           | BCB                               | 2 414 745 BIF  | 24-sept-10                     | 10-mars-11                             | 09-mars-12                             |
| COMPUTECS   | 11 STRUCTURES MINISTERIELLES | DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 lot 2            | BCB                               | 1 501 EUR      | 18-janv-11                     | 18-févr-11                             | 17-févr-12                             |
| BUSTEC      | MSP-ENA-BRB                  | DNCMP/176/F/2010/CTB-BDI/327, lots 2 et 3     | ECOBANK                           | 1 016 070 BIF  | 26-août-10                     | 03-nov-10                              | 02-nov-11                              |
|             | 11 STRUCTURES MINISTERIELLES | DNCMP/230/F/2010/CTB-BDI/346 lot 1            | ECOBANK                           | 13 148 208 BIF | 23-déc-10                      | 18-févr-11                             | 17-févr-12                             |

## **ANNEXE 6 : Equipements acquis par la prestation et actes de donation**

Le DTF du projet prévoyait, sur la rubrique « Moyens généraux » l'acquisition des moyens de travail (équipements informatiques, véhicules, fournitures et matériel de bureau, etc..) pour permettre au personnel de l'Unité de Gestion du projet de s'acquitter convenablement de ses missions.

Ci-après sont annexés les « actes de donation des équipements » offerts par le Royaume de Belgique dans le cadre du projet APIP au Ministère du Plan et du Développement Communal en tant que propriétaire des équipements.

Les actes de donation sont signés par deux parties :

- a. Le projet APIP (signatures du Directeur d'Intervention et du Chargé des Programmes International CTB)
- b. Le propriétaire des équipements, à savoir le Ministère de Tutelle représenté par le Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction.



Belgique Technische Coöperatie  
Coopération Technique Belge

**CTB BURUNDI**

Projet A.P.I.P « Appuis Ponctuels aux Institutions  
Publiques »

1, rue Naha, Quartier Kabondo Bujumbura  
Tel. 22 25 61 15 et 22 24 85 03.  
BP 1160 Bujumbura Burundi

République du Burundi



Ministère du Plan et du Développement Communal

## ACTE DE DONATION

Dans le cadre de la Coopération Belgo-Burundaise, la République du Burundi et le Royaume de Belgique ont signé la Convention Spécifique « Appui Ponctuel aux Institutions Publiques (APIP) » le 22 Août 2005. L'objectif de la Convention établit que la mise en œuvre du Projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux de base rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formations de leurs utilisateurs.

Selon la Convention Spécifique, le Projet prévoit la finalisation de ses activités, le 21 août 2011. Ainsi, la mise en œuvre attribuée à la Coopération Technique Belge (CTB) en tant que coresponsable de la gestion de fonds, prend fin à la même date, dont fait objet le présent acte de transfert. Pour l'exécution du projet, les apports et les obligations du Royaume de Belgique mentionnés sous les Articles 3 et 5 de la Convention Spécifique déterminent la mise à disposition du Projet de l'équipement, des véhicules et d'autres équipements spécifiés dans le Dossier Technique et Financier qui font partie intégrale de la dite Convention.

Est transféré en qualité de donation au propriétaire « le Ministère du Plan et du Développement Communal représenté par Ambassadeur Edonias NIYONGABO, Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction, le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- > Marque & Type : SUZUKI GRAND VITARA
- > Modèle : JEEP
- > N°Chassis : JSAJTD54V00124978
- > Numéro moteur : J20A
- > Année de fabrication : 2005
- > Nombre de Km à la date du 09 mai: 60 186 Km
- > Date limite de validité de l'assurance (SOCABU) : 17 juillet 2011
- > Outillage complet (cric, clé de roue, manivelle, pneu de réserve) et les 2 clés de contact.

En tant que propriétaire, le Ministère se porte garant que l'entretien, l'assurance et la sécurité du véhicule sont sous son entière responsabilité.

### Pour le projet

Salvator NDAYEGAMIYE  
Directeur d'Intervention

Date : 09 mai 2011

Signature :

Chargé des Programmes à la CTB

Hervé CORBEL

Date : 09 mai 2011

Signature :

### Pour le propriétaire

Ambassadeur Edonias NIYONGABO  
Directeur Général des Programmes de  
Développement et de Reconstruction au  
Ministère du Plan et du Développement  
Communal

Date : 09 mai 2011

Signature :





**CTB BURUNDI**

Projet A.P.I.P « Appuis Ponctuels aux Institutions Publiques »  
1, rue Heha, Quartier Kaboroka Bujumbura  
Tel. 22 25 61 15 et 22 24 95 03.  
BP 1160 Bujumbura Burundi

République du Burundi



Ministère du Plan et du Développement Communal

## ACTE DE DONATION

Dans le cadre de la Coopération Belgo-Burundaise, la République du Burundi et le Royaume de Belgique ont signé la Convention Spécifique « Appui Ponctuel aux Institutions Publiques (APIP) », le 22 Août 2005. L'objectif de la Convention établit que la mise en œuvre du Projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux de base rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formations de leurs utilisateurs.

Selon la Convention Spécifique, le Projet prévoit la finalisation de ses activités, le 21 août 2011. Ainsi, la mise en œuvre attribuée à la Coopération Technique Belge (CTB) en tant que coresponsable de la gestion de fonds, prend fin à la même date, dont fait objet le présent acte de transfert.

Pour l'exécution du projet, les apports et les obligations du Royaume de Belgique mentionnés sous les Articles trois et cinq de la Convention Spécifique déterminent la mise à disposition du Projet de l'équipement, des véhicules et d'autres équipements spécifiés dans le Dossier Technique et Financier qui font partie intégrale de la dite Convention.

Est transféré en qualité de donation au propriétaire « le Ministère du Plan et du Développement Communal représenté par Ambassadeur Edonias NIYONGABO, Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction, le mobilier détaillé en annexe du présent acte de donation.

En tant que propriétaire, le Ministère se porte garant que l'entretien, l'assurance et la sécurité de ce mobilier sont sous son entière responsabilité.

### Pour le projet

Salvator NDAYEGAMIYE  
Directeur d'Intervention

Date : 11 mai 2011

Signature :

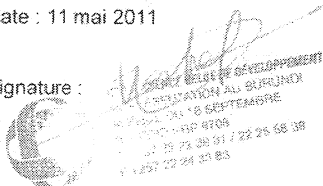


Chargé des Programmes à la CTB

Hervé CORBEL

Date : 11 mai 2011

Signature :



### Pour le propriétaire

Ambassadeur Edonias NIYONGABO  
Directeur Général des Programmes de  
Développement et de Reconstruction  
au Ministère du Plan et du  
Développement Communal

Date : 11 mai 2011

Signature :



---

**Annexe : Mobilier cédé au Ministère du Plan et du Développement Communal**

- ❖ Deux (2) bureaux de 180x75x75 cm + bloc de 3 tiroirs à clefs
- ❖ Deux (2) fauteuils de bureau haut dossier en cuir, 19B
- ❖ Une (1) grande étagère métallique, double porte et 3 rayons pour classeurs
- ❖ Une (1) armoire métallique (porte simple)
- ❖ Deux (2) bureaux SAHARA 180 x 80cm + corner
- ❖ Deux (2) fauteuils de bureau avec accoudoirs et roulettes # 9117
- ❖ Dix (10) chaises rembourrées
- ❖ Quatre (4) tables en bois 160 x 80 cm
- ❖ Douze (12) étagères en bois dont cinq (5) servent de support des archives dans un contenair situé dans les locaux du projet PRADECS.
- ❖ Deux (2) bureaux 160 x 80 cm à 3 tiroirs.
- ❖ Un (1) salon complet (4 Fauteuils, 14 coussins pour fauteuils, 1 canapé à 3 places et 1 petite table de salon vitrée).

de

8



**CTB BURUNDI**

Projet A.P.I.P « Appuis Ponctuels aux Institutions Publiques »

1, rue Haha, Quartier Kabanda Bujumbura

Tel. 22 25 61 15 et 22 24 95 03.

BP 060 Bujumbura Burundi

République du Burundi



Ministère du Plan et du Développement Communal

## ACTE DE DONATION

Dans le cadre de la Coopération Belgo-Burundaise, la République du Burundi et le Royaume de Belgique ont signé la Convention Spécifique « Appui Ponctuel aux Institutions Publiques (APIP) », le 22 Août 2005. L'objectif de la Convention établit que la mise en œuvre du Projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux de base rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formations de leurs utilisateurs.

Selon la Convention Spécifique, le Projet prévoit la finalisation de ses activités, le 21 août 2011. Ainsi, la mise en œuvre attribuée à la Coopération Technique Belge (CTB) en tant que coresponsable de la gestion de fonds, prend fin à la même date, dont fait objet le présent acte de transfert.

Pour l'exécution du projet, les apports et les obligations du Royaume de Belgique mentionnés sous les Articles trois et cinq de la Convention Spécifique déterminent la mise à disposition du Projet de l'équipement, des véhicules et d'autres équipements spécifiés dans le Dossier Technique et Financier qui font partie intégrale de la dite Convention.

Est transféré en qualité de donation au propriétaire « le Ministère du Plan et du Développement Communal représenté par Ambassadeur Edonias NIYONGABO, Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction, les équipements divers ci-dessous :

- ❖ Deux (2) climatiseurs « ROYAL COOL » SLPIT SYSTEM
- ❖ Une (1) machine à couper
- ❖ Un coffret fort de 51 kg
- ❖ Un (1) tableau d'affichage
- ❖ Une (1) machine à relier
- ❖ Deux (2) ventilateurs BOAMA
- ❖ Un (1) Panneau signalétique (moyen).

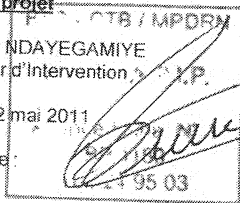
En tant que propriétaire, le Ministère se porte garant que l'entretien, l'assurance et la sécurité de cet équipement sont sous son entière responsabilité.

### Pour le projet

Salvator NDAYEGAMIYE  
Directeur d'Intervention A.P.I.P.

Date : 12 mai 2011

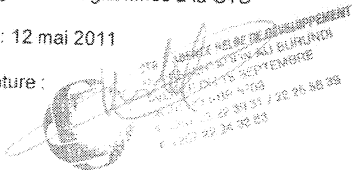
Signature :



Hervé CORBEL  
Chargé des Programmes à la CTB

Date : 12 mai 2011

Signature :

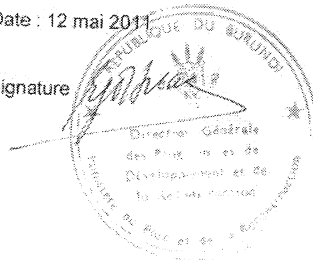


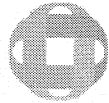
### Pour le propriétaire

Ambassadeur Edonias NIYONGABO,  
Directeur Général des Programmes de  
Développement et de Reconstruction au  
Ministère du Plan et du Développement  
Communal

Date : 12 mai 2011

Signature :





**CTB BURUNDI**

Coopération Technique Belge  
Coopération Technique Belge

Projet A.P.I.P « Appuis Ponctuels aux Institutions  
Publiques »

1, rue Naha, Quartier Kibanda Bujumbura  
Tel. 22 25 61 15 et 22 24 95 03.  
BP 180 Bujumbura Burundi

République du Burundi



Ministère du Plan et de Développement Communal

## ACTE DE DONATION

Dans le cadre de la Coopération Belgo-Burundaise, la République du Burundi et le Royaume de Belgique ont signé la Convention Spécifique « Appui Ponctuel aux Institutions Publiques (APIP) », le 22 Août 2005. L'objectif de la Convention établit que la mise en œuvre du Projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux de base rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formations de leurs utilisateurs.

Seion la Convention Spécifique, le Projet prévoit la finalisation de ses activités, le 21 août 2011. Ainsi, la mise en œuvre attribuée à la Coopération Technique Belge (CTB) en tant que coresponsable de la gestion de fonds, prend fin à la même date, dont fait objet le présent acte de transfert.

Pour l'exécution du projet, les apports et les obligations du Royaume de Belgique mentionnés sous les Articles trois et cinq de la Convention Spécifique déterminent la mise à disposition du Projet de l'équipement, des véhicules et d'autres équipements spécifiés dans le Dossier Technique et Financier qui font partie intégrale de la dite Convention.

Est transféré en qualité de donation au propriétaire « le Ministère du Plan et du Développement Communal représenté par Ambassadeur Edonias NIYONGABO, Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction, les équipements informatiques ci-dessous :

- ❖ 6 ordinateurs de bureau en bon état, marque HP COMPAQ Dx2200 avec accessoires (claviers, écrans, onduleurs et câbles).
- ❖ 1 Imprimante HP deskejet D1360 (en panne, mais réparable)
- ❖ 2 Imprimantes laser HL-2040 Brother (en panne, mais réparables)
- ❖ 3 Onduleurs INFOSEC XP office 650 VA (en panne, mais réparables)
- ❖ 3 laptops en bon état, dont 2 de marque ACER et 1 de marque HP G70 avec chargeurs et mallettes.

En tant que propriétaire, le Ministère se porte garant que l'entretien, l'assurance et la sécurité de cet équipement sont sous son entière responsabilité.

### Pour le projet

Salvator NDAYEGAMIYE  
Directeur d'Intervention

Date : 13 mai 2011

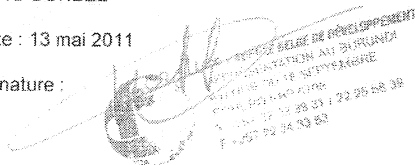
Signature :

Chargé des Programmes à la CTB

Hervé CORBEL

Date : 13 mai 2011

Signature :

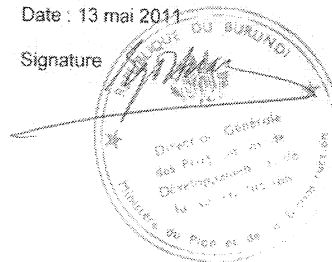


### Pour le propriétaire

Ambassadeur Edonias NIYONGABO  
Directeur Général des Programmes de  
Développement et de Reconstruction au  
Ministère du Plan et du Développement  
Communal

Date : 13 mai 2011

Signature :





Ministère Technique Coopération  
Coopération Technique Belge

**CTB BURUNDI**

Projet A.P.I.P « Appui Panchuel aux Institutions  
Publiques »

Avenue de 18 Septembre,  
BOGEMBÉ I, Bujumbura-Burundi  
Tel. 27 25 51 15  
BP 1000 Bujumbura

Republique du Burundi



Ministère du Plan et du Développement Communal

### ACTE DE DONATION

Dans le cadre de la Coopération Belgo-Burundaise, la République du Burundi et le Royaume de Belgique ont signé la Convention Spécifique « Appui Panchuel aux Institutions Publiques (APIP) » le 22 Août 2005. L'objectif de la Convention établit que la mise en œuvre du Projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux de base rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formations de leurs utilisateurs.

Selon la Convention Spécifique, le Projet prévoit la finalisation de ses activités, le 21 août 2011. Ainsi, la mise en œuvre attribuée à la Coopération Technique Belge (CTB) en tant que co-responsable de la gestion de fonds, prend fin à la même date, dont fait objet le présent acte de transfert. Pour l'exécution du projet, les apports et les obligations du Royaume de Belgique mentionnés sous les Articles 3 et 5 de la Convention Spécifique déterminent la mise à disposition du Projet de l'équipement, des véhicules et d'autres équipements spécifiés dans le Dossier Technique et Financier qui font partie intégrale de la dite Convention.

Est transféré en qualité de donation au propriétaire « le Ministère du Plan et du Développement Communal représenté par Ambassadeur Edonias NIYONGABO, Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction, le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- > Marque & Type : SUZUKI GRAND VITARA
- > Modèle : JEEP
- > N°Chassis : JSAJTD54V00101987
- > Numéro moteur : J20A
- > Année de fabrication : 2005
- > Date limite de validité de l'assurance (SOCABU) : 09/11/2011
- > Outillage comprenant 1 clé de roue, 1 manivelle, 1 pneu de réserve et 2 clés de contact.

En tant que propriétaire, le Ministère se porte garant que l'entretien, l'assurance et la sécurité du véhicule sont sous son entière responsabilité.

Pour le projet CTB / MPODN  
Salvator NDAYEGAMIYE B / MPODN  
Directeur d'Intervention  
Projet A.P.I.P.  
Date : 19 août 2011  
Signature :

Chargé des Programmes à la CTB

Hervé CORBEL

Date : 19 août 2011

Signature :

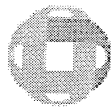


Pour le propriétaire  
Ambassadeur Edonias NIYONGABO  
Directeur Général des Programmes de  
Développement et de Reconstruction au  
Ministère du Plan et du Développement  
Communal

Date : 19 août 2011

Signature :





Recherche Technologique Universitaire  
Coopération Technique Belge

**CTB BURUNDI**

Projet A.P.I.P « Appuis Ponctuels aux Institutions  
Publiques »  
Avenue de 18 Septembre  
BOGOSHO I, Bujumbura-Burundi  
Tel 22 25 61 05  
BP 1521 Bujumbura

Republique du Burundi



Ministère du Plan et de Développement Communal

### ACTE DE DONATION

Dans le cadre de la Coopération Belgo-Burundaise, la République du Burundi et le Royaume de Belgique ont signé la Convention Spécifique « Appui Ponctuel aux Institutions Publiques (APIP) », le 22 Août 2005. L'objectif de la Convention établit que la mise en œuvre du Projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux de base rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formations de leurs utilisateurs.

Selon la Convention Spécifique, le Projet prévoit la finalisation de ses activités, le 21 août 2011. Ainsi la mise en œuvre attribuée à la Coopération Technique Belge (CTB) en tant que coresponsable de la gestion de fonds, prend fin à la même date, dont fait objet le présent acte de transfert. Pour l'exécution du projet, les apports et les obligations du Royaume de Belgique mentionnés sous les Articles trois et cinq de la Convention Spécifique déterminent la mise à disposition du Projet de l'équipement, des véhicules et d'autres équipements spécifiés dans le Dossier Technique et Financier qui font partie intégrale de la dite Convention.

Est transféré en suite de donation au propriétaire « le Ministère du Plan et du Développement Communal représenté par l'Ambassadeur Edonias NIYONSABO, Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction, les équipements ci-dessous :

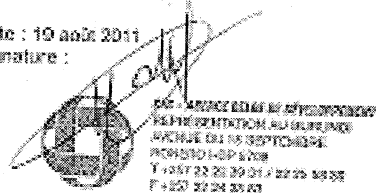
- ◆ 1 Photocopieuse (usée), marque CANON
- ◆ 2 laptops en bon état, dont 1 de marque ACER et 1 de marque HP.
- ◆ 1 Etagère à 4 rayons pour classeurs
- ◆ 1 Conteneur pour la conservation des archives. Ce conteneur se trouve dans les locaux du PRADCECS, placé sous le titre du Ministère du Plan et du Développement Communal et situé dans le Quartier Industriel, Avenue de l'Agriculture, BP 6391.

En tant que propriétaire, le Ministère se porte garant que l'entretien, l'assurance et la sécurité de cet équipement sont sous son entière responsabilité.

Pour le projet BTC - CTB MODERN  
Salvator NDAYERAMUJE  
Directeur d'intervention  
Date : 19 août 2011  
Signature :

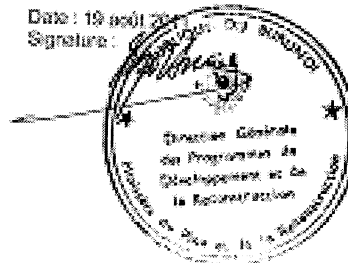
Chargé des Programmes à la CTB  
Hervé CORBET

Date : 19 août 2011  
Signature :



Pour le propriétaire  
Ambassadeur Edonias NIYONSABO  
Directeur Général des Programmes de  
Développement et de Reconstruction au  
Ministère du Plan et du Développement  
Communal

Date : 19 août 2011  
Signature :





**CTB BURUNDI**

*Projet A.P.L.P « Appui Pécuniaire aux Institutions Publiques »*

*Avenue de 18 Septembre  
ROGERO I. Bujumbura-Suranci  
Tel. 22 25 61 15  
BP 188 Bujumbura*

République du Burundi



Ministère du Plan et du Développement Communal

**PROCES VERBAL DE TRANSFERT DES ARCHIVES- COGESTION**

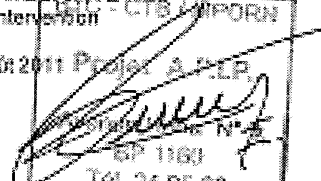
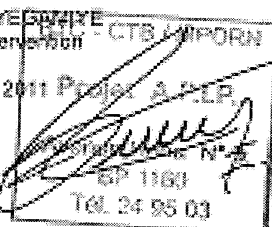
Suite à la fin du projet, les archives Cogestion du Projet BDI 04 019 11 sont conservées dans un conteneur sous la responsabilité du Ministère du Plan et du Développement Communal.

Ce conteneur a été déposé dans les locaux du Projet d'appui au Développement Communautaire et Social (PRADECS), placé sous la Tutelle du Ministère du Plan et du Développement Communal, et situé au quartier industriel, Avenue de l'Agriculture, BP 6391 Bujumbura.

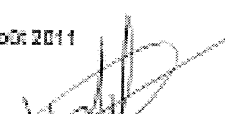
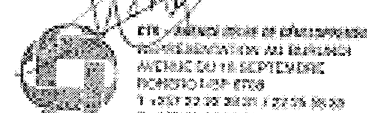
Le Ministère du Plan et du Développement s'engage à conserver ces archives pour une durée de dix ans à dater de la signature de ce Procès-verbal et se porte garant à assurer la sécurité et la conservation des documents sous entière responsabilité.

La liste des archives transmises est reprise en annexe.

**Pour la remise : Direction d'Intervention**


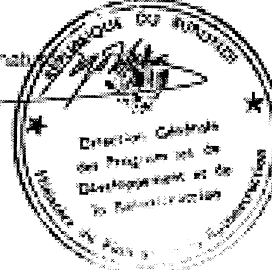
Salvator NDAYE SHAYE  
Directeur d'Intervention  
Date : 19 août 2011  
Signature :   


Hervé CORBEL  
Chargé des Programmes à la CTB

Date : 19 août 2011  
Signature :   


**Pour la reprise : Ministère du Plan et du Développement Communal**

Ambassadeur Edenias NIYONGABO,  
Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction au Ministère du Plan et du Développement Communal

Date : 19 août 2011  
Signature :   


## Liste des archives en Cogestion :

### ARCHIVES TRANSFÉRÉES DANS LE CONTENEUR :

#### A INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET AP/ P/ SMCL - DTT De 2007 à 2011
2. ACCORDS SPÉCIFIQUES De 2007 à 2011

#### B DIRECTIVES, POLITIQUES, RÈGLEMENTS

1. DIRECTIVES POLITIQUES, RÈGLEMENTS : ADMINISTRATION, FINANCES ET COMPTABILITES
2. APPELS D'OFFRE ET MARCHES PUBLICS (COPIE)
3. SMCL
4. DOCUMENTS DE TRAVAIL : REUNIONS SMCL 1/2
5. DOCUMENTS DE TRAVAIL : REUNIONS SMCL 2/2
6. DOCUMENTS PRÉPARATOIRES SMCL 1/2
7. DOCUMENTS PRÉPARATOIRES SMCL 2/2
8. DÉCRETS-DAM-CONVENTIONS De 2007 à 2011
9. DOCUMENTS DE BASE
10. LISTES PAIEMENTS INSS, IPR, NOTES PERSONNELLES
11. A.O. DAO 1/6
12. A.O. DAO 2/4
13. A.O. DAO 3/4
14. A.O. DAO 4/4

#### DAO/ OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES + DOCUMENTS

- |               |               |               |
|---------------|---------------|---------------|
| 1. N°131      | 16. N°245 1/3 | 31. N°327 5/3 |
| 2. N°148      | 17. N°245 2/3 | 32. N°328 1/2 |
| 3. N°153      | 18. N°245 3/3 | 33. N°328 2/2 |
| 4. N°156      | 19. N°266     | 34. N°337     |
| 5. N°174 1/2  | 20. N°267 1/3 | 35. N°346 1/3 |
| 6. N°174 2/2  | 21. N°267 2/3 | 36. N°346 2/3 |
| 7. N°175      | 22. N°267 3/3 | 37. N°346 3/3 |
| 8. N°176 1/2  | 23. N°281 1/3 | 38. N°347 1/2 |
| 9. N°176 2/2  | 24. N°281 2/3 | 39. N°347 2/2 |
| 10. N°177 1/2 | 25. N°281 3/3 | 40. N°387 1/3 |
| 11. N°177 2/2 | 26. N°281 1/3 | 41. N°387 2/3 |
| 12. N°183     | 27. N°281 2/3 | 42. N°387 3/3 |
| 13. N°194     | 28. N°281 3/3 | 43. N°388 1/3 |
| 14. N°230     | 29. N°327 1/3 | 44. N°388 2/3 |
| 15. N°231     | 30. N°327 2/3 | 45. N°388 3/3 |

46. FORMATIONS SPÉCIALISÉES DAO 387

47. FORMATIONS SPÉCIALISÉES / DOCUMENTS

nk

B

f



48. FORMATIONS SPECIALISEES/ OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES 1/2
49. FORMATIONS SPECIALISEES/ OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES 2/2
50. MISE EN RESEAU DE 25 ORDIS DU BULPLANED CTB BDI 002/2008 / OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES
51. CTB BDI 03/2010 SECURISATION ELECTRIQUE DES BATIMENTS / CTB BDI 04/2010 REPARATION INFORMATIQUE
52. Courrier CTB MARCHES PUBLICS 1/2
53. Courrier CTB MARCHES PUBLICS 2/2
54. REQUETES DIVERSES
55. REQUETES TRAITEES – REQUETES RECUES
56. REQUETES DE FINANCEMENT 1/3 10/03/2007 au 30/04/2008
57. REQUETES DE FINANCEMENT 2/3 03/07/2008 au 01/12/2008
58. REQUETES DE FINANCEMENT 3/3 01/12/2008 à 2011
59. BONS DE COMMANDES USAGES ET BONS DE COMMANDE NEUFS
60. K2 MANIFESTATION D'INTERET De 2007 à 2011

#### SYLLABUS POUR DES FORMATIONS

1. INITIATION A L'INFORMATIQUE SOUS WINDOWS 7 1/2
2. INITIATION A L'INFORMATIQUE SOUS WINDOWS 7 2/2
3. MICROSOFT EXCEL 2007
4. MICROSOFT ACCESS 2007 1/2
5. MICROSOFT ACCESS 2007 2/2
6. MICROSOFT WORD 2007
7. MICROSOFT POWER POINT 2007
8. INITIATION SUR INTERNET
9. FORMATIONS 2010
10. AUTOCAD 2010 / ARCHICAD 2010 / WINDOWS VISTA / EXCEL 2007
11. ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES De 2007 à 2011
12. ACCOMPAGNEMENT 2009

#### C. DOCUMENTS FINANCIERS

- |                                        |                         |
|----------------------------------------|-------------------------|
| 1. CASH CALL E.P Accords / Conventions | 6. COPIES COGESTION 3/6 |
| 2. F.A.S.                              | 7. COPIES COGESTION 4/6 |
| 3. HQ BRB COGESTION                    | 8. COPIES COGESTION 5/6 |
| 4. COPIES COGESTION 1/6                | 9. COPIES COGESTION 6/6 |
| 5. COPIES COGESTION 2/6                |                         |

M

P

f

#### D. DOCUMENTS COMPTABLES

##### Pièces comptables COGESTION : 41 classeurs :

|                     |                   |                   |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| 1. 01/2007 -06/2007 | 15. 05/2009       | 29. 04/2010       |
| 2. 07/2007 -11/2007 | 16. 06/2009       | 30. 05/2010 : 1/2 |
| 3. 12/2007 -01/2008 | 17. 07/2009       | 31. 05/2010 : 2/2 |
| 4. 02/2008 -04/2008 | 18. 08/2009       | 32. 06/2010       |
| 5. 05/2008 -06/2008 | 19. 09/2009 : 1/2 | 33. 07/2010 : 1/2 |
| 6. 07/2008 -08/2008 | 20. 09/2009 : 2/2 | 34. 07/2010 : 2/2 |
| 7. 09/2008          | 21. 10/2009       | 35. 08/2010       |
| 8. 10/2008          | 22. 11/2009       | 36. 09/2010       |
| 9. 11/2008          | 23. 12/2009       | 37. 10/2010 : 1/2 |
| 10. 12/2008         | 24. 01/2010       | 38. 10/2010 : 2/2 |
| 11. 01/2009         | 25. 02/2010       | 39. 11/2010 : 1/2 |
| 12. 02/2009         | 26. 03/2010 : 1/3 | 40. 11/2010 : 2/2 |
| 13. 03/2009         | 27. 03/2010 : 2/3 | 41. 12/2010       |
| 14. 04/2009         | 28. 03/2010 : 3/3 |                   |

##### Pièces comptables Copies REGIE : 12 Classeurs

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| 1. 2007              | 7. 09/2009 à 10/2009  |
| 2. 2008 1/2          | 8. 11/2009 à 12/2009  |
| 3. 2008 2/2          | 9. 01/2010 à 02/2010  |
| 4. 01/2009 à 03/2009 | 10. 03/2010 à 05/2010 |
| 5. 04/2009 à 06/2009 | 11. 06/2010 à 08/2010 |
| 6. 07/2009 à 08/2009 | 12. 09/2010 à 12/2010 |

##### Documents comptables :

1. (03) TABLEAU D'INVENTAIRE: Bons de commandes en cours, avances en cours, Bons de réquisition en cours
2. BORDERAUX DE VERSEMENT POUR ACHAT DES DAO 2007 -2011
3. COURS DE CHANGE
4. CARNETS DE CHÉQUE / CARNETS D'ORDRE DE PAIEMENT COGESTION
5. CARNETS DE CHEQUE / CARNETS D'ORDRE DE PAIEMENT / FORMULAIRES D'ORDRE DE PAIEMENT REGIE + BON DE CARBURANT

#### F PERSONNEL LOCAL, G CONTRATS ET I VEHICULES

1. ADMINISTRATION DU PERSONNEL
2. DOSSIER DU PERSONNEL PAR COLLABORATEURS - Administration, Finances et Comptabilités  
K
3. DOSSIER DU PERSONNEL PAR COLLABORATEURS - Administration, Finances Et Comptabilités  
2/2
4. CONTRATS

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

5. RECRUTEMENT ST
6. RECRUTEMENT ICT
7. CONTRAT DE PRESTATION
8. CONTRATS DE SERVICE De 2007 à 2011
9. DOCUMENTS VEHICULES De 2007 à 2011

#### K. COURRIERS ENTRANTS ET SORTANTS

##### Courriers Entrants

1. MINISTERE DU PLAN ET DE LA RECONSTRUCTION – Du 12/12/2006 au 16/10/2009
2. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, MINISTERE DE LA SANTE, MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, MINISTERE SNRRRS - De 2007 à 2011
3. MINIRELEX, MINI COMMERCE, MINI T.P.T., MINI ENSEIGNEMENT - De 2007 à 2011
4. MINIPLAN ET DEVELOPPEMENT COMMUNAL, MINIJUSTICE ET GARDE DES SCEAUX, MINIFINANCES, MINI TP, MINI ENVIRONNEMENT ET URBANISME - De 2007 à 2011
5. PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, BONNE GOUVERNANCE, MINI ENERGIE, MINI MICROPR., MACEA - De 2007 à 2011

##### K 2. Courriers Sortants

1. Du 10/02/2007 au 11/4/2008
2. Du 15/04/2008 au 17/10/2008
3. Du 25/10/2008 au 30/06/2009
4. Du 3/7/2009 au 25 /4/2010
5. Du 26 /4/2010 au 26/11/2010
6. RAPPORTS DE FORMATIONS

##### AUTRES :

1. CR MINISTERE DE LA COMMUNICATION
2. MIGRATION
3. INFORMATION EDUCATION

#### **ARCHIVES A TRANSFERER DANS LE CONTENEUR une fois le projet clôturé définitivement :**

##### **§ DIRECTIVES, POLITIQUES, RÈGLEMENTS**

Les taxes locales, TVA et IPR & Cotisations INSS sont comprises dans 2 classeurs :

1. Classeur B et Les taxes locales : Textes de loi/TVA ; Déclaration IPR ; déclaration INSS.
2. Classeur B c 2 Tableau de suivi des TVA + Copies des factures acquittées avec TVA pour la COGESTION => Ce classeur sera mis dans le conteneur une fois la TVA récupérée.

**D DOCUMENTS COMPTABLES**

Pièces comptables COGESTION de janvier 2011 à septembre 2011 sont compris dans x classeurs

1. Classeur D 1 Comptabilité : 01/2011 1/1
2. Classeur D 1 Comptabilité : 02/2011 1/1
3. Classeur D 1 Comptabilité : 03/2011 1/2
4. Classeur D 1 Comptabilité : 03/2011 2/2
5. Classeur D 1 Comptabilité : 04/2011 1/1
6. Classeur D 1 Comptabilité : 05/2011 1/1
7. Classeur D 1 Comptabilité : 06/2011 1/1
8. Classeur D 1 Comptabilité : 07/2011 1/1
9. Classeur D 1 Comptabilité : 08/2011 1/1
10. Classeur D 1 Comptabilité : 09/2011 1/1

**Les dossiers des DAO (marchés en équipements & formations)**

Cautions pour marchés encore non clôturés

Comptier sortant

Du 30/11/2010 au 31/03/2011

*Alk*

*[Signature]*

*[Signature]*



Belgische Technische Coöperatie  
Coopération Technique Belge

**CTB BURUNDI**

*Projet A.P.I.P « Appuis Ponctuels aux Institutions  
Publiques »  
Avenue du 18 Septembre,  
ROHERO I, Bujumbura-Burundi  
Tel. 22 25 61 15  
BP 1160 Bujumbura*

République du Burundi



Ministère du Plan et du Développement Communal

## **PROCES VERBAL DE TRANSFERT DES ARCHIVES- REGIE.**

Suite à la fin du projet, les archives REGIE du Projet BDI 04 018 11 sont conservées **au bureau de la Représentation de l'Agence Belge de Développement (CTB) au Burundi, sous la responsabilité du Représentant Résident de la CTB.**

L'Agence Belge de Développement (CTB) s'engage à conserver ces archives pour une durée de dix ans à dater de la signature de ce Procès Verbal et se porte garant à assurer la sécurité et la conservation des documents sous son entière responsabilité.

### **Ces archives en régie sont les suivantes :**

- Les pièces comptables originales et rapports financiers du projet (période 2007 à 2011)
- Les dossiers administratifs du personnel (période 2007 à 2011)

Egalement, conformément au PV de remise-reprise entre le projet APIP et la Représentation de la CTB au BDI, les documents repris ci-dessous sont transférés à la Représentation pour suivi jusqu'à la clôture définitive du projet. Les archives Cogestion seront, ensuite transférées dans le conteneur déposé dans les locaux du Projet d'appui au Développement Communautaire et Social (PRADECS), placé sous la Tutelle du Ministère du Plan et du Développement Communal, et situé au quartier industriel, Avenue de l'Agriculture, BP 6391 Bujumbura.

### **B DIRECTIVES, POLITIQUES, RÈGLEMENTS**

Les taxes locales, TVA et IPR & Cotisations INSS sont comprises dans 2 classeurs :

1. Classeur B c Les taxes locales : Textes de loi/TVA ; Déclaration IPR ; déclaration INSS.
2. Classeur B c 2 Tableau de suivi des TVA + Copies des factures acquittées avec TVA pour la COGESTION => Ce classeur sera mis dans le conteneur une fois la TVA récupérée.

### **D DOCUMENTS COMPTABLES**

**Pièces comptables COGESTION de janvier 2011 à septembre 2011 :**

1. Classeur D 1 Comptabilité : 01/2011 1/1
2. Classeur D 1 Comptabilité : 02/2011 1/1
3. Classeur D 1 Comptabilité : 03/2011 1/2
4. Classeur D 1 Comptabilité : 03/2011 2/2
5. Classeur D 1 Comptabilité : 04/2011 1/1
6. Classeur D 1 Comptabilité : 05/2011 1/1

7. Classeur D 1 Comptabilité : 06/2011 1/1
8. Classeur D 1 Comptabilité : 07/2011 1/1
9. Classeur D 1 Comptabilité : 08/2011 1/1
10. Classeur D 1 Comptabilité : 09/2011 1/1

**Les dossiers des DAO (marchés en équipements & formations)**

Cautions pour marchés encore non clôturés

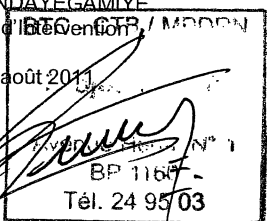
**Courrier sortant**

Du 30/11/2010 au 31/03/2011

**Pour la remise : Le Direction d'Intervention**

Salvator NDAYEGAMIYE  
Directeur d'Intervention

Date : 19 août 2011  
Signature



Hervé CORBEL  
Chargé des Programmes à la CTB

Date : 19 août 2011  
Signature :

**Pour la reprise : Agence Belge de Développement (CTB)**

Paul VAN IMPE  
Représentant Résident de la CTB

Date : 19 août 2011  
Signature



**CTB - AGENCE BELGE DE DÉVELOPPEMENT**  
REPRÉSENTATION AU BURUNDI  
AVENUE DU 18 SEPTEMBRE  
ROHERO I-BP 6708  
T +257 22 22 39 31 / 22 25 58 39  
F +257 22 24 33 83

## ANNEXE 7 : Formations

| Type de formation | Pays Institution | Nom et Nombre de personnes formées | Dates de la formation | Sujet, contenu et niveau |
|-------------------|------------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Stage             | n/a              | n/a                                | n/a                   | n/a                      |
| Bourse            | n/a              | n/a                                | n/a                   | n/a                      |
| Workshop          | n/a              | n/a                                | n/a                   | n/a                      |
| Autres            | n/a              | n/a                                | n/a                   | n/a                      |

## ANNEXE 8 : Recommandations de la Mission d'Évaluation à mi-parcours.

### Recommandations<sup>4</sup>

#### ➤ **Pour la SMCL**

*Certains demandeurs ont objecté que la SMCL prend parfois des décisions à un niveau technique qui n'est pas de son ressort. L'équipe d'évaluation à mi parcours a pu constater que la SMCL considère les remarques et observations avec un esprit constructif et une certaine bienveillance. La SMCL doit toutefois concentrer son analyse au niveau stratégique et d'opportunité des requêtes et éviter toute digression technique qui devrait être analysée en amont.*

*Elle doit veiller à ce que les conditions en amont mais aussi en aval des requêtes soient garanties.*

*Dans l'élaboration de leur requête, les demandeurs s'engagent le plus souvent à éliminer les matériels hors d'usage et non réparables. Mais cet engagement n'est pas suivi d'effet. En l'absence de directives nationales claires, la SMCL pourrait alors proposer que le projet récupère les matériels obsolètes pour les traiter selon une procédure à définir.*

#### ➤ **Pour le projet**

*L'arrivée de M. Tom LUYPAERTS, Responsable du volet Formations informatiques au projet APIP, le 20 janvier 2008 après le démarrage du projet a comblé un vide. Sa présence, ou une compétence équivalente, doit être maintenue pour toute la durée du projet. Elle devrait même être renforcée pour un accompagnement opérationnel sur le terrain au démarrage des interventions de APIP pour permettre une meilleure appropriation des outils par leurs utilisateurs.*

*Filter et limiter les formations Access qui n'est pas un outil bureautique utile à tous.*

*Répéter les tests d'évaluation pour mesurer l'évolutivité relative des capacités acquises par les utilisateurs.*

*Rechercher des formes de motivation pour les formations autres que les Per Diem qui induisent des demandes peu ou pas réellement objectives.*

*Le programme devrait également pouvoir s'appuyer plus librement et aisément sur les Fonds d'Études et d'Expertise existants. C'était d'ailleurs une recommandation initiale du programme que les termes de référence de la présente évaluation à mi-parcours nous demandaient expressément de vérifier. Il faut véritablement passer à l'acte et faire participer le délégué à la Cogestion de APIP et le volontaire responsable du volet formations informatiques aux SMCL de ces deux fonds.*

*Référencer, sur le site de la CTB, et pourquoi pas sur les sites des partenaires, le site Web que le projet a développé pour faire connaître son activité et les résultats atteints aux institutions et aux partenaires potentiels. Acheter un nom de domaine Internet pour un référencement direct sur Google par exemple.*

*Faire un constat qui peut déboucher sur une intervention directe d'APIP dans les cas simples ou proposer que soit diligentée une étude ou audit préalable.*

*Comme nous l'avons vu au paragraphe de la gestion axée sur les résultats, pour le résultat 2, le niveau de performance n'est pas toujours suffisant. Au delà de la difficulté à utiliser les services du fonds d'expertise à des fins d'assistance au démarrage et d'accompagnement des utilisateurs durant la montée en charge, il faut compléter l'outil de formation par un accompagnement systématique au démarrage des projets appuyés jusqu'à appropriation suffisante par les utilisateurs.*

*Dans un même ordre d'idée, afin de garantir la durabilité des équipements les plus sensibles (serveurs et composants actifs des réseaux) les projets appuyés par APIP devrait pouvoir garantir à APIP la conformité électrique (isolement, terre, etc.) des réseaux où ces équipements seront raccordés. En cas de doute ou de difficulté particulière, APIP devrait pouvoir diligenter un rapide audit*

<sup>4</sup> Recommandations intégralement reprises du rapport de la Mission d'Évaluation à mi-parcours du 23 janvier au 04 février 2009.



technique.

*Analyser ou faire analyser le nouveau code des marchés publics du Burundi pour déterminer le type de marché le mieux adapté pour la fourniture des équipements informatiques afin de raccourcir les délais d'approvisionnement jugés trop longs par les demandeurs. La procédure de Marchés à Commandes prévue dans le nouveau code des marchés publics (loi N° 1 du 4 février 2008) est une piste à étudier. Une autre alternative pourrait être de s'appuyer sur la suggestion approuvée le 22 octobre 2008 par le Comité des Partenaires de gérer Fonds d'Etude, Fonds d'Expertise et APIP selon la loi belge en matière de marchés publics.*

*Définir les dispositions à mettre en œuvre, en accord avec la réglementation des marchés publics pour corriger les effets pervers des fluctuations monétaires.*

➤ **For BTC-HQs**

*Améliorer la synergie avec les Fonds d'Etude, d'Expertise et d'Infrastructure.*

*Donner à APIP la possibilité de réaliser les constats et accompagnement au démarrage dans les cas simples ou de le faire réaliser.*

*La fin prévue du projet, en octobre 2010, devrait correspondre à la fin de l'acceptation des requêtes par la SMCL. Il restera à traiter les encours compte tenu des délais de marchés incompressibles. La durée de 48 mois prévue initialement conduirait alors à une clôture définitive autour du 30 mai 2011.*

➤ **Pour le futur**

*Il n'est pas prévu de prolonger la durée de vie du programme APIP, ni de le reconduire en l'état. Toutefois, à la fin du programme, des besoins spécifiques et limités, qui peuvent être considérés comme ponctuels, subsisteront probablement. Un projet comparable à APIP par certains points de vue trouverait alors sa place pour coordonner des micro projets « ponctuels » pour combler des vides, conduits malgré tout comme de véritables projets avec un phase préparatoire, une phase opératoire et une phase d'accompagnement jusqu'à appropriation suffisante des outils, ce qui deviendrait le résultat à atteindre. Toutefois il faudra veiller, si cette hypothèse est retenue, à définir avec précision, ce qui peut être pris en compte et ce qui ne doit pas l'être, pour éviter toute confusion avec d'autres programmes ou projets de plus grande envergure et toute divergence d'interprétation sur la nature des demandes éligibles ».*

## **ANNEXE 9 : Autres bailleurs de fonds intervenants sur le même projet**

Aucun autre bailleur intervenant sur le même projet (APIP)